

Rapport d'activité
2017



Dans le dernier sondage que nous avons réalisé en octobre 2017, 22% des français déclaraient avoir été victimes de maltraitance dans leur enfance et 16% avoir subi des violences sexuelles. En outre, 9 français sur 10 déclarent que la lutte contre les violences faites aux enfants est la cause à laquelle devraient prioritairement s'attacher les pouvoirs publics. Les Français sont donc bien conscients que ces violences insupportables doivent cesser.

L'association L'Enfant Bleu - Enfance Maltraitée est une association de terrain qui accompagne gratuitement, sur le plan juridique et psychologique, un millier de victimes par an, que les maltraitances soient physiques, psychologiques et/ou

sexuelles. En 2017, ces dernières représentent d'ailleurs 29% des victimes que nous accompagnons à l'association.

Les institutions dont la mission est la défense de l'enfance en danger sont mal connues du public. Notre sondage a démontré là encore que lorsque les citoyens soupçonnent des violences sur des enfants, ils sont perdus et n'ont pas toujours les bons réflexes : ils ne font que très peu appel aux institutions et aux associations et s'adressent souvent à la victime ou à son agresseur. Nous avons ainsi lancé en 2017 une première campagne d'information pour indiquer les cinq possibilités dont ils disposent pour signaler une situation d'enfant en danger.

L'affaire du petit Tony à Reims, décédé suite aux violences de la part du compagnon de sa mère, illustre tragiquement le fait que la mort d'un enfant aurait peut-être pu être évitée si les voisins avaient parlé. Dans cette optique, l'association a prévu de lancer dès 2018 un site qui fournira toutes les informations nécessaires et les adresses utiles pour permettre à chacun d'apporter son aide à un enfant victime de maltraitances.

Nous souhaitons effectivement que chacun de nous soit à même d'aider un enfant en danger, mais cela passe également par la sensibilisation des enfants à leurs droits et à l'aide qu'ils peuvent trouver autour d'eux. Nous avons ainsi développé nos actions de prévention dans les établissements scolaires (+ 29 %) mais aussi en déployant notre dispositif dans la région Rouennaise. D'autres territoires seront couverts dans les prochaines années.

La lutte contre les violences faites aux enfants passe également par la loi. L'association a ainsi fait partie des 15 experts réunis pour la réalisation du premier plan de lutte contre les violences faites aux enfants. Ce plan a été présenté en mars 2017 par Madame Laurence Rossignol, Ministre des Familles, de l'Enfance et des droits des femmes. Des propositions que nous défendions dans notre livre blanc figurent d'ailleurs dans ce plan de lutte.

Par ailleurs, toujours dans cette démarche d'amélioration de la loi et des pratiques, nous avons rencontré de nombreux parlementaires et conseillers de Ministres afin de leur présenter nos propositions. Nous les avons notamment sollicités dans le cadre de la loi contre les violences sexuelles et sexistes qui verra le jour en 2018. En effet, deux décisions de justice prises à l'automne 2017¹ ont gravement illustré les lacunes de la loi quant à la protection de nos enfants des violences sexuelles que peuvent leur imposer un adulte. Cette idée nous est intolérable et nous avons porté dans de nombreux médias notre proposition qui

¹ Affaire « Sarah » tribunal correctionnel de Pontoise (février 2018) et acquittement d'un homme accusé d'un viol sur mineur, cour d'assises de Seine et Marne (Novembre 2017)

s'appuie sur l'idée que la loi doit établir une présomption de non consentement d'un mineur de moins de 15 ans à des relations sexuelles avec un adulte.

De multiples combats donc, que nous poursuivons en 2018!

Toute l'équipe de L'Enfant Bleu, bénévoles et salariés, remercie ainsi chaleureusement tous nos donateurs et nos soutiens. Sans eux l'association ne pourrait continuer à mener ses missions. Défendre les victimes, mettre en œuvre de nouveaux projets fondent nos actions avec toujours pour seul et unique sujet la protection de nos enfants.

Michel Martzloff Secrétaire Général



MOMENTS CLES 2017

2º édition du sondage Harris pour L'Enfant bleu

Trois ans après notre première enquête, nous avons souhaité dresser un nouvel état des lieux de la maltraitance des enfants en France dans un sondage inédit mené par Harris Interactive²

<u>1^{er} plan interministériel de lutte contre les violences faites aux enfants</u>

En 2017, Madame Laurence Rossignol, alors Ministre des familles, de l'enfance et des droits des femmes, lançait le tout premier plan de mobilisation contre la maltraitance des enfants. L'Enfant Bleu faisait partie des 15 experts réunis autour de la ministre et de ses équipes pour l'élaboration de ce plan.

La Soirée bleue : 1er gala de bienfaisance de l'association

Pour la première fois, à Paris, nous organisions, le 11 décembre dernier, un dîner de gala afin de financer nos actions auprès des enfants victimes de maltraitances. Pour cette première édition nos parrains Valérie Karsenti et animaient la soirée et nous recevions Bénabar pour un concert privé.

² Enquête réalisée par Harris Interactive en ligne du 18 au 20 octobre 2017. Échantillon de 1 030 personnes, représentatif des Français âgés de 18 ans et plus. Méthode des quotas et redressement appliqués aux variables suivantes : sexe, âge, catégorie socioprofessionnelle et région de l'interviewé(e).

SOMMAIRE

Les chi	iffres clés nationaux de l'année 2017	8
Les act	tions de L'Enfant Bleu – lle de France en chiffres	9
Une éd	quipe impliquée : missions et moyens humains de l'association	13
Des bé	énévoles au cœur de notre mission d'accompagnement	15
Etre l	bénévole à L'Enfant Bleu	15
Des b	pénévoles formés tout au long de l'année	16
Renc	ontre de Cécilia, 35 ans, animatrice de prévention	17
Notre	mission : écouter, accompagner, sensibiliser, défendre	20
L'éco	oute téléphonique	20
Le su	ivi thérapeutique	21
La	thérapie individuelle	21
Le	groupe de paroles pour adultes	22
Fo	cus info : La sidération	23
Eco	outer et accompagner : l'histoire Charlotte, 5 ans	24
Eco	outer et accompagner : l'histoire de Ludivine, 31 ans	25
L'acti	ivité juridique	27
L'a	ccompagnement juridique	27
Со	nseiller sur les procédures juridiques : l'histoire d'Arthur, 12 ans et Anna, 9 ans	29
Les	s constitutions partie civile 2017	30
La pr	évention dans les établissements scolaires	32
No	ouveauté 2017 : une séance de sensibilisation organisée à l'initiative d'une association de pare	nts 33
L'Enfai	nt Bleu force de proposition	36
La co	mmission juridique	36
Com	prendre pour mieux agir : nouvelle édition de notre sondage sur la maltraitance en France	37
Prem	nier plan interministériel de lutte contre les violences faites aux enfants	39
Nos o	combats en 2017	44
1.	Rencontres des candidats à l'élection présidentielle 2017	44
2.	Lettre ouverte au Président de la République contre la disparition du Ministère de la famille	46
3.	La présomption de non consentement	48
4.	L'allongement des peines pour non dénonciation et omission de porter secours	50

Communiquer et collecter des fonds pour mieux agir	
Le web : un lien privilégié avec le public	53
Conférence de presse à l'occasion de la journée internationale des droits de l'enfant	54
La Soirée bleue : premier gala de bienfaisance de l'association	55
Évènements 2017	
Évènements	58
Rencontres des professionnels et responsables politiques	58
Procès	60
Colloques	60
Rapport financier	
Ressources 2017	62
Dépenses 2017	63
Bénévolat et services gracieux : une ressource précieuse	64
Extrait du rapport du commissaire aux comptes	65
Remerciements	

Chiffres clés 2017

Les chiffres clés nationaux de l'année 2017

988 dossiers ouverts pour un suivi juridique et/ou psychologique d'un enfant ou d'une fratrie

502 patients bénéficiant d'un suivi thérapeutique individuel

3 189 élèves rencontrés dans le cadre des préventions au sein des établissements scolaires

355 professionnels formés

6 procès d'assises et correctionnel dans lesquels l'association s'est constituée de partie civile

Les actions de L'Enfant Bleu – Ile de France en chiffres

690 dossiers actifs au 1^{er} janvier 2017 (soit + 45 % par rapport à 2016)

569 dossiers ouverts

105 patients en accompagnement psychothérapeutique (soit + 19 % par rapport à 2016)

10 séances du groupe de parole pour les adultes victimes de maltraitances sexuelles dans l'enfance ont été animés par nos psychologues

1195 élèves rencontrés dans le cadre des préventions au sein des établissements scolaires

2 760 accompagnements juridiques par téléphone dispensés par la juriste et les écoutants

4 procès d'assises et **1 correctionnel** dans lesquels l'association s'est constituée de partie civile

Qui sont les victimes que nous accompagnons?

- Quels types de maltraitances ont-elles subies ?
 - o 29.6 % des violences physiques
 - 28.9 % des violences sexuelles
 - o 28.6 % des maltraitances psychologiques
 - o 10.1 % des négligences graves
 - o 2.8 % violences aux seins du couple
- Quel âge avaient-elles au moment des faits ?
 - o 91.7 % étaient des mineures de moins de 11 ans (dont 51 % entre 0 et 3 ans)
 - o 8.3 % avaient entre 11 et 17 ans
- Quel âge avaient-elles au moment de l'appel ?
 - o 83.3 % sont des mineures
 - O 16.7 % sont des majeures victimes dans leur enfance
- 60 % des victimes sont de sexe féminin et 40 % de sexe masculin

Qui fait appel à nous et comment ?

- Qui sont les appelants ?
 - o 53.5 % Mère, Père, Belle-mère, Beau-père
 - O 21.2 % la victime elle-même (en général adulte ayant été victime dans l'enfance)
 - o 0.9 % un membre de la fratrie
 - o 8.6 % Grands-parents
 - o 7.7 % Proches parents / amis de la famille
 - o 2.2 % Professionnels / assistante maternelle
 - o 2.7 % Voisins
 - o 3.2 % Autre/Anonyme
- Comment nous ont-ils connu?
 - O 64.3 % grâce à notre site internet ou notre page Facebook
 - O 22.5 % nous ont été adressés par un professionnel, une association ou le 119
 - o 5.2 % ont entendu parler de l'association à la télévision, dans les journaux ou à la radio
 - O 8 % par un proche

- Comment se fait le premier contact ?
 - O 87 % par téléphone
 - 0 11 % par mail
 - o 2 % par courrier
- Où résident-ils ?
 - o 42 % en Île-de-France dont 1/3 à Paris
 - o 58 % en province, notamment dans les régions où nous n'avons pas d'antenne et où aucune association spécialisée dans la protection de l'enfance n'est implantée.
- Qui est la personne qui nous contacte ?
 - o 74.3 % sont des femmes adultes
 - o 22.8 % des hommes adultes,
 - o 2.9 % sont des mineurs (principalement des adolescents de 15-18 ans)
- Qu'attendent les appelants lorsqu'ils nous contactent pour la première fois ?
 - O 72 % nous contactent la première fois pour un conseil juridique
 - O 16.8 % pour un soutien psychologique
 - o 5.5 % pour une orientation
 - o 5.7 % pour une écoute uniquement

Que nous apprennent nos dossiers?

Des chiffres qui concordent avec les différentes études sur les victimes de maltraitances et leurs auteurs :

- Les violences s'exercent à 86.5 % au sein de la sphère familiale
- Le père ou la mère sont les auteurs des maltraitances dans 78 % de nos dossiers (67 % le père et 38% la mère)

Une équipe impliquée

Une équipe impliquée : missions et moyens humains de l'association

Cinq professionnels salariés qui accompagnent les victimes toute l'année

Pauline Goudeau-Bayol,
Psychologue clinicienne

Raphaelle Maitrepierre **Psychologue clinicienne**

Céline Dulac, Juriste

Laura Morin,

Responsable communication et collecte de fonds

Khadija Ennajmi,

Assistante administrative

Trois professionnels vacataires

Romain Confino,

Psychologue en charge du groupe de paroles pour adultes

Anne-Laure Sanna,

Psychologue en charge des préventions dans les écoles (Île de France)

Mélodie Ruinet,

Psychologue intervenant lors des préventions dans les écoles (Rouen)

Une équipe de bénévoles engagée à nos côtés

14 écoutants référents :

Michèle G, Anne-Marie, Maryannick, Michèle M, Valérie, Carole, Alexandra, Lucie, Thésou, Francine, Edwige, Gilles, Sarah, Myriam

4 animateurs de prévention :

Olivia, Thésou, Cécilia, Claire

1 stagiaire étudiante en droit :

Josépha

Les avocats de l'association

Une équipe d'avocats qui composent notre commission juridique et qui représente l'association lors des procès en cour d'assises et correctionnelle

Maître Yves Crespin Maître Catherine Brault
Maître Caroline Rémond Maître Véronique Boulay
Maître Jean-Christophe Boyer Maître Vanina Padovani
Maître Laurence Micallef-Napoly Maître Diane Mattout

Le conseil d'administration de L'Enfant Bleu

En 2015, le conseil d'administration de L'Enfant bleu était composé de 13 membres

<u>Administrateurs membres du bureau</u> <u>Administrateurs</u>

Président : Christian BUE, Administrateur de société

Éric CANNAMELA, PDG du groupe Angie Yves CRESPIN, Avocat

Secrétaire général : Jean-Claude DANARD, retraité

Michel MARTZLOFF, retraité Jean Marie JUTANT, retraité

Trésorière: Marie-José LUNDSTROM, retraitée

Anne-Dominique VAGNARD, Directrice Stéphanie VESLOT, Décoratrice générale des finances du groupe Angie Patricia WASSNER-DUCHEMIN, Directrice

générale

Isabelle DE BRAY - EQUILBEY, Consultante en

projets culturels

Gérard BENEDETTI, Directeur de la

communication et de la RSE

Sammi COUBECHE, Chef d'entreprise

Les associations en région

LYON

18 C, rue Songieu 69100 VILLEURBANNE Tél: 04.78.68.11.11 enfantbleu@free.fr www.enfantbleu-lyon.fr

TOULOUSE

18 rue des Mazades 31200 TOULOUSE Tél : 05.61.53.21.10 Fax : 05.61.52.59.27

<u>lenfantbleutoulouse@wanadoo.fr</u> <u>www.lenfantbleutoul</u>ouse.fr

GRENOBLE

24 quai de France 38000 GRENOBLE Tél : 04.76.86.16.69 Fax : 04.76.59.22.35 enfant.bleu.isere@free.fr

MAUBEUGE

7 rue du Commerce 59600 MAUBEUGE Tél : 03.27.39.33.33

<u>enfantbleu.nord@wanadoo.fr</u> <u>www.enfantbleu-nord.fr</u>

SAINT DIE

Maison de la Solidarité 26, rue d'Amérique 88100 SAINT DIE

Tél/Fax: 03.29.56.21.21

<u>lenfant-bleu.asso@wanadoo.fr</u>

www.association-enfant-bleu-saint-die.com

Des bénévoles au cœur de notre mission d'accompagnement

Etre bénévole à L'Enfant Bleu

Pierre angulaire de notre travail auprès des victimes, les bénévoles occupent une place prépondérante au sein de l'association. Toujours entourés par les professionnels de l'association et formés en continu sur l'aspect psychologique et juridique de leurs missions, ils sont la voix et l'âme de L'Enfant Bleu. Retour sur leurs différentes actions au sein de l'association

L'écoute téléphonique

Une des mission clef de l'association est l'écoute téléphonique. En effet, la première étape pour toute personne ayant besoin de notre aide : raconter son histoire.

L'écoute téléphonique s'effectue par une équipe de dix bénévoles écoutants, présents chaque semaine dans les locaux de l'association.

Cette écoute permet, entre autre, le recueil de la souffrance ainsi que l'accompagnement, dans l'urgence comme dans la durée, des dossiers nécessitants des suivis. Les écoutants reçoivent les appels des adultes maltraités durant leur enfance ainsi que des adultes dits "protecteurs". Ces derniers, appellent pour des suspicions de maltraitances ou maltraitances avérées sur des enfants de leur entourage. La régularité ainsi l'engagement de nos bénévoles sur une durée minimum d'un an est donc primordiale dans accompagnement des personnes appelantes. Cela apporte aux bénéficiaires un sentiment de sécurité et de suivi de leur histoire. Les personnes appelantes ont

généralement besoin de se sentir contenues et entendues dans leurs difficultés.

Raison d'être de l'association, la prise en charge gratuite des enfants et des adultes victimes de maltraitance dans l'enfance est une priorité. L'organisation du travail de l'association est donc pensée de façon à permettre une forte réactivité et un travail constant en équipe pluridisciplinaire de l'écoutant-bénévole responsable du dossier, la juriste et de l'une des psychologues autour de la situation de chaque victime.

Les réponses sont ainsi rapidement apportées : de l'accompagnement psychothérapeutique et juridique, à l'assistance judiciaire avec notre réseau d'avocats lorsque cela est nécessaire.

La prévention dans les écoles

La prévention dans les établissements scolaires est un autre axe stratégique de L'Enfant Bleu où interviennent nos bénévoles. Ainsi un binôme, composé d'une psychologue et d'un animateur de prévention bénévole, intervient auprès des enfants après une sensibilisation auprès de l'équipe pédagogique et des parents d'élèves.

Leurs profils

Nos bénévoles sont multiculturels, âgés de 20 ans à plus de 70 ans, ils viennent du monde public ou privé. Mais le point commun de chacun est une conviction profonde qui s'exprime de façon différente et qui lui permet d'adhérer totalement à la vocation d'accompagnement de L'Enfant Bleu

Des bénévoles formés tout au long de l'année

Analyse de pratique et formation

Chaque écoutant reçoit une formation initiale sur les questions juridiques ainsi qu'une formation à l'écoute, basée sur les principes de l'empathie et la bienveillance, étape nécessaire à l'amorce d'un lien de confiance avec la personne appelante. Lors de cette journée de formation, le bénévole est amené à découvrir, par le biais d'un corpus théorique, les différents outils dont il dispose pour mener un entretien et recueillir les informations nécessaires à l'ouverture d'un dossier. Il est, dans ce cadre, important de pouvoir répondre à toutes les interrogations soulevées par celuici.

De plus, au-delà de cette formation initiale, les psychologues et la juriste de l'association proposent, tous les deux mois, un temps de formation continue et d'analyse de pratiques à l'ensemble de l'équipe des écoutants. C'est l'opportunité pour eux de discuter autour de leur mission, la façon dont ils la perçoivent, les questionnements qu'elle suscite ainsi que les frustrations qu'elle peut engendrer. Parmi les thèmes abordés, nous évoquons régulièrement la question de la juste distance entre l'écoutant et l'appelant, sans cesse à

penser et à redéfinir. En parler, est l'occasion pour eux de prendre du recul sur leur pratique, la frustration que peut générer le temps judiciaire ou encore le sentiment d'impuissance face à certaines situations. C'est aussi l'opportunité d'échanger sur la difficulté qu'il peut parfois y avoir à entendre certaines histoires, certaines souffrances et de se positionner vis-à-vis de celles-ci.

A cette occasion chaque bénévole peut apporter un éclairage au vue de son expérience ou de son vécu. La juriste et les psychologues de la structure quant à elles, répondent aux interrogations en s'appuyant sur des notions théoriques relatives à leurs champs de compétences.

Ce temps d'échange a été pensé sur le **principe** de "compétences partagées". En effet, l'association a souhaité que l'écoutant se sente considéré et conscient de son rôle central dans l'équipe. De même que les psychologues et la juriste ont leurs compétences spécifiques, les bénévoles écoutants sont, eux aussi, les "spécialistes" de leur mission.

Rencontre de Cécilia, 35 ans, animatrice de prévention

Comment as-tu découvert l'association?

J'ai connu l'association grâce à une psychologue travaillant dans la protection de l'enfance.

Qu'est-ce qui t'as donné envie de t'impliquer au sein de cette association ?

La protection de l'enfance était initialement le domaine dans lequel je souhaitais travailler.

Travaillant finalement dans le secteur des personnes âgées et mon activité professionnelle me le permettant, j'ai décidé de m'impliquer bénévolement dans une association agissant pour protéger les enfants.

Mon choix s'est porté sur L'Enfant Bleu à cette professionnelle de la protection de l'enfance qui m'en avait parlé positivement.

Ce qui a été déterminant dans mon choix est l'action de prévention menée par l'association dans les écoles. En effet, sensibiliser les enfants et leur permettre d'utiliser des ressources pour (ré-)agir sont, à mon sens, des moyens d'éviter des faits de maltraitance ou d'aider à en parler.

Depuis combien de temps es-tu impliquée au sein de cette association ?

Depuis presque trois ans.

Comment définirais-tu ton rôle au sein de l'association ?

L'animateur mène une action de prévention en lien avec le psychologue de l'association au sein d'écoles ayant sollicité une intervention, parfois suite à la survenu de faits sur des enfants, pour les élèves et leurs maîtres.

Au-delà de son rôle d'animateur, il me semble que ce bénévole a aussi un rôle de "représentant extérieur" de L'Enfant Bleu puisque son action se déroule en dehors des locaux de l'association.

Comment définirais-tu ton rôle en tant qu'animatrice ?

Nous avons un double rôle : celui de coanimateur des sessions de prévention et celui d'appui au psychologue :

Co-animateur car le bénévole est acteur à chacune des sessions. Avec le psychologue, il organise des activités ludiques (lecture d'une histoire, jeu en équipe) et de psychomotricité pour favoriser, entre autres, le questionnement, l'échange et l'identification de ressources (leurs propres ressources ou l'existence de personne de confiance) pour faire face à des situations de maltraitance ou « d'agressions » dans l'école (racket, par exemple).

Appui car l'animateur peut, par exemple, faire les démonstrations (dire non!) ou aider le psychologue à garder le calme lorsque le groupe est agité.

Qu'est-ce qui te plaît le plus dans ton rôle d'animatrice ?

Ce qui me plait le plus est l'interaction avec les enfants qui sont surprenants dans leurs réponses / attitudes et dotés d'une capacité rapide d'acquisition.

Un des moments que j'apprécie particulièrement est la fin de la session car l'animateur, seul, revoit avec les enfants les situations et les points importants abordés durant les trois séances. Ce « bilan » permet de voir l'évolution des avis, des comportements et des « forces » des enfants (dire non devant le groupe).

Participes-tu à d'autres missions de l'association ?

Je n'ai pas d'autres missions dans l'association.

J'essaie toutefois de participer à des manifestations ponctuelles de l'association comme, par exemple, une campagne de collecte de fonds (j'en ai fait une en 2016- il me semble- au carrefour de Bagnolet).

Aimerais-tu ajouter quelque chose ou as-tu des commentaires ?

Intervenir en binôme avec la psychologue de l'association est une des raisons de la poursuite de mon engagement bénévole.

En effet, les interventions avec Anne-Laure, la psychologue sont cadrées, enrichissantes et rassurantes.

Par ailleurs, cette année a été l'occasion de participer à la formation de nouvelles bénévoles. J'ai apprécié ces temps communs avec de futurs animateurs de prévention car ils sont des moments de rencontres entre bénévoles et d'échanges sur cette action spécifique.

Notre mission

Ecouter, Accompagner, Sensibiliser, Défendre

Notre mission: écouter, accompagner, sensibiliser, défendre

L'écoute téléphonique

Public concerné

Les adultes ayant vécus de la maltraitance durant l'enfance ou les adultes dits "protecteurs" appelant pour un enfant vivant une situation de maltraitance ou suspecté d'en vivre une

Professionnel(s) en charge :

Une équipe de 10 bénévoles formés par la juriste et les psychologues

Chiffres 2017

569 dossiers ouverts 690 dossiers actifs au 1^{er} janvier 2018 (+ 45 % par rapport à 2016)

Chaque jour, deux bénévoles écoutants assurent une permanence. Ils sont présents chaque semaine, le même jour, pour permettre une continuité de prise en charge et de suivi personnalisé de dossiers des personnes appelants. Les bénévoles écoutants sont formés en continu par les professionnels de l'association afin de leur permettre une écoute cohérente et bienveillante, éclairée par une connaissance juridique et psychologique de la problématique de la maltraitance. Ils occupent une place prépondérante au sein de l'association et en sont la pierre angulaire.

Le bénévole soutient et accompagne les personnes dans leurs démarches et fait le un lien avec la juriste et les psychologues de l'association, avec qui sont réfléchis les actions à mener.

Le suivi thérapeutique

La thérapie individuelle

Public concerné

A destination des enfants victimes de maltraitances et des adultes ayant été victimes de maltraitances dans l'enfance

Professionnel(s) en charge:

Deux psychologues cliniciennes, spécialistes du psycho-traumatisme

Chiffres 2017

105 patients

Les psychologues de l'association reçoivent les enfants ainsi que les adultes ayant été victimes de maltraitances physiques, psychologiques, sexuelles dans l'enfance.

Le principe de l'association L'Enfant Bleu -Enfance maltraitée, est de proposer systématiquement à l'enfant victime une prise en charge thérapeutique précoce avec un psychologue, sans attendre des extérieurs de souffrance. En permettant très rapidement cette prise en charge thérapeutique, il est possible de diminuer l'impact de la maltraitance sur son développement et ne pas pénaliser sa vie future. Nul besoin que l'enfant ait accès au langage pour lui proposer une prise en charge avec un psychologue : des thérapies existent pour aider les enfants, même très petits, à se (re)construire suite à des maltraitances. L'espace thérapeutique l'aide à se sentir en sécurité afin qu'il puisse établir avec le psychologue un lien de confiance, à l'image de ceux qui sont à restaurer avec son environnement.

Pour les plus jeunes enfants, dont les capacités d'élaboration sont peu développées et qui se

retrouvent face à l'impossibilité d'exprimer la souffrance interne par les mots, le psychologue est amené à utiliser des médiateurs thérapeutiques comme le dessin, le jeu, les etc. pour permettre l'alliance thérapeutique. Les objectifs de la thérapie sont divers, l'essentiel étant de permettre l'expression des émotions et des souffrances : l'aider à identifier et à s'emparer de ses propres ressources, aussi bien internes qu'externes, exprimer des sentiments pour lesquels il n'a pas de mot, travailler sur l'image du corps lorsque celle-ci a été mise à mal dans les situations de maltraitance (notamment physiques et sexuelles), apaiser sa culpabilité, etc.

Pour les adultes en souffrance, il s'agira de proposer un espace pour travailler leurs difficultés quotidiennes et pour restaurer une image positive d'eux-mêmes, souvent perdue ou dégradée. De plus, l'alliance thérapeutique et le lien de confiance avec le psychologue sont primordiaux, car ils vont permettre une facilitation du travail et de la possibilité de faire évoluer l'adulte par rapport à ses difficultés.

Le groupe de paroles pour adultes

Public concerné

Les adultes agressés sexuellement dans l'enfance

Professionnel(s) en charge:

Deux psychologues cliniciennes, spécialistes du psycho-traumatisme

Chiffres 2017

6 patients 10 séances

Le groupe de parole est ouvert mensuellement aux personnes ayant été victimes de maltraitances sexuelles dans leur enfance. Il accueille jusqu'à six participants.

Animé par deux psychologues cliniciens, il est un outil de compréhension, de prise de recul par rapport au traumatisme et contribue à apaiser la souffrance. Les professionnels veillent au respect du cadre et accompagnent l'expression des émotions de chacun. Les participants peuvent ainsi échanger entre eux dans un contexte bienveillant et empathique.

En effet, en témoignant de son vécu et de son ressenti chaque personne est susceptible d'apporter à l'autre les éclairages qu'il a trouvés pour lui-même. De plus la confidentialité et le respect mutuel, dont les animateurs se portent garants, permettent aux membres du groupe de faire l'expérience d'adultes protecteurs vis-à-vis d'eux. Les

psychologues s'autorisent à reformuler, interroger, répondre aux questions afin de contenir et accompagner les participants. Le groupe de parole a également pour objectif de réduire l'isolement social dans lequel l'adulte ayant été victime a pu être plongé, parfois depuis son enfance et le début des maltraitances. Ainsi les participants peuvent échanger ensemble librement, sans le regard des professionnels, autour des séances et pendant la pause.

Lorsque ces derniers évoquent le groupe et ce qu'il leur apporte, les termes qui reviennent sont « de la bienveillance », « de la solidarité », « Ne plus me sentir seul(e) » ou encore le fait de « pouvoir en parler de manière libre sans être jugé(e) ». Ils trouvent dans ce groupe un soutien qui les renvoie à leurs propres ressources.

Focus info: La sidération

« Pourquoi ne s'est-elle pas débattue...A sa place, j'aurais crié à l'aide !! »

Voici le type de paroles qu'il est coutumier d'entendre sur la non réaction des victimes face à un évènement traumatique.

Et pourtant le phénomène à l'origine de ce comportement est bien décrit par de nombreux spécialistes du traumatisme : il s'agit de la sidération psychique.

Un traumatisme psychique est un évènement qui, de par sa brutalité, son caractère impensable et sa soudaineté entraîne un débordement émotionnel tel qu'il va mettre en échec les mécanismes de défense habituels.

L'évènement traumatique qui va menacer « l'intégrité physique : confrontation à sa propre mort ou à la mort d'autrui ou l'intégrité psychique : situations terrorisantes par leur anormalité, leur caractère dégradant, inhumain, incompréhensible etc. » (Dr. Muriel Salmona) va être à l'origine de cet état de sidération psychique.

Celle-ci est un état de stupeur émotive dans lequel le sujet est figé, le rendant ainsi totalement incapable de réagir et de s'opposer, que ce soit physiquement ou émotionnellement. En effet, l'extrême violence et le « non-sens » de la situation va provoquer une surcharge émotionnelle telle, qu'elle va déborder l'espace psychique du sujet et bloquer les représentations mentales pour se protéger de la souffrance et du non-sens de l'évènement.

« La vie psychique s'arrête, le discours intérieur qui analyse en permanence tout ce qu'une personne est en train de vivre est interrompu, il n'y a plus d'accès à la parole et la pensée, c'est le vide...Il n'y a plus qu'un état de stress extrême qui ne pourra pas être calmé, ni modulé par des représentations mentales qui sont en panne. » (Dr Muriel Salmona; www.memoiretraumatique.org)

Le fait de n'avoir pu réagir, le sentiment d'avoir été spectateur de la scène va faire émerger un sentiment de culpabilité et de doute qui vont empêcher le sujet de revendiquer ses droits et surtout, d'être reconnu en tant que victime alors même que cet état de sidération psychique est une conséquence normale face à une situation anormale³.

³ Tiré du site <u>www.memoiretraumatique.org</u> du Dr Muriel Salmona

« Lors du suivi nous essayons également de trouver des solutions concrètes pour soulager son quotidien. »

Ecouter et accompagner : l'histoire Charlotte, 5 ans

harlotte à 5 ans. Elle consulte à l'association, ainsi que sa sœur, depuis un an après avoir subi des attouchements sexuels d'une personne proche de sa famille. Bien qu'elle soit la benjamine de la fratrie, c'est elle qui a informé leurs parents des violences qu'elles subissaient.

Elle explique à la psychologue, lors de sa première rencontre, que certaines choses « lui tricotent » depuis dans la tête. En effet, elle est sujette régulièrement à des terreurs nocturnes et se réveille en pleurs, déboussolée. Charlotte exprime clairement « être très énervée » quand elle pense spontanément à son agresseur et cela la « contrarie ».

Très volontaire, elle comprend rapidement les enjeux du suivi thérapeutique. Charlotte a de très bonnes capacités d'élaboration et verbalise sans détours, au cours des séances, ses ressentis et questionnements sur l'impact de ce traumatisme. Par ailleurs l'implication de ses parents permet une réelle levée du tabou dans le cercle familial et Charlotte s'autorise à exprimer ses émotions et ses craintes auprès d'eux.

Lors du suivi nous essayons également de trouver des solutions concrètes pour soulager son quotidien, à l'aide de « stratégies » que nous développons ensemble.

Elle investit l'espace et la relation thérapeutique avec confiance, et trouve dans le dessin et la narration un exutoire privilégié. Nous serons ainsi amenées à créer ensemble une histoire dont les parallèles et métaphores sont connotés symboliquement à la sienne.

(Cette histoire a pour trame celle d'une enfant dont la maison en bord de mer a été dévastée suite à un ouragan qui l'a obligé à fuir dans les terres. Pour autant elle décide quelques temps après de retourner la réparer et la consolider pour qu'à l'avenir celle-ci puisse affronter d'autres catastrophes. Charlotte est fière de cette histoire et m'encourage à la diffuser si ça peut servir à d'autres enfants.)

Au fur et à mesure des mois, les séances s'espacent ainsi que les symptômes. Charlotte me dit « qu'elle y pense presque plus » mais ressent le besoin de venir mensuellement consulter pour notamment continuer à écrire son histoire.

« La thérapie lui aura également permis de mettre du sens sur son vécu traumatique ainsi que sur toutes les conséquences qui en ont découlé... »

Ecouter et accompagner : l'histoire de Ludivine, 31 ans

Udivine a sollicité un suivi à L'Enfant Bleu suite difficultés relationnelles travail. Les difficultés qu'elle rencontre la submergent et la rendent incapable de réagir de manière adaptée ; elle sent qu'elle n'est pas « maître d'elle-même », que quelque chose la dépasse. C'est dans ce cadre qu'elle va d'abord solliciter l'aide d'un coach professionnel, qui pointera alors que la réponse émotionnelle débordante dépasse la situation objective, que le problème pourrait se trouver sur un autre plan.

Ludivine décide alors d'appeler L'Enfant Bleu pour un suivi thérapeutique, pour parler d'elle et de ce « passé qui hante », pour la première fois. Ainsi, elle fait part des attouchements sexuels subis par le mari de sa nounou, attouchements qui dureront plus d'une année. Agée de 7 ans lorsque les premiers faits ont lieu, Ludivine se souvient de tout. Elle se rappelle surtout du sentiment de solitude qu'elle a ressenti à partir de là et ce, pendant toute son enfance. Ne pas pouvoir en parler, être paralysée par la peur, se sentir responsable, se vivre « coupable » des abus, avec cette phrase qui revient sans cesse dans les séances : « pourquoi cela me serait-il arrivé à moi si je n'ai rien fait pour que cela arrive ». Autant de croyances à déconstruire. Elle tente parler à sa mère lorsque attouchements commencent, mais celle-ci ne répondra rien, certainement sidérée par quelque chose qui dépasse sa propre capacité de réaction. Ces abus, cette peur, cette solitude face à la violence sont autant de choses qui ont empêché Ludivine de construire une image positive d'elle-même et de fonder une confiance réelle dans l'autre. Ludivine est ieune femme qui réussit professionnellement mais se sent très seule, fuyant la relation amoureuse, elle a de grosses difficultés à soutenir ses relations amicales « ça m'a toujours fait peur d'être trop proche ». Elle porte un regard très sombre et négatif sur son corps qu'elle n'a jamais réussi à investir comme corps de femme, ayant peu considération pour la sexualité, davantage concue comme une obligation qu'autrement. Parler aujourd'hui, elle dont la parole a été ignorée au moment où elle tentera de révéler ce qu'elle vit, est une épreuve autant qu'une libération. Parler, et être crue. Le psychologue doit soutenir cela et assurer que la parole soit entendue. Cette sortie du silence rapidement redonner à Ludivine, l'envie d'en parler à sa famille pour briser le secret et pour briser également ce doute qu'elle a depuis tant de temps autour des abus qu'auraient également pu subir ses sœurs du même agresseur. Le travail avec Ludivine consiste, non seulement à déconstruire les croyances négatives et la culpabilité liée à celles-ci, mais également à développer ses ressources pour qu'elle puisse s'y appuyer pour prendre confiance en elle. Petit à petit, Ludivine se dégage de la culpabilité, intégrant la réalité de la responsabilité des abus, de manière d'abord intellectuelle, puis émotionnelle. Le travail du psychologue doit revêtir à certains moments du suivi, des aspects psychopédagogiques, avec un rappel à la loi et aux interdits ; il s'agit de remettre de l'ordre face au chaos que suscite les abus sexuels dans l'enfance.

L'association est vécue comme un lieu sécurisant, protecteur et contenant, loin du morcellement qu'elle ressentait face à son histoire. D'abord opposée à l'idée d'une plainte ou d'une démarche juridique, petit à petit, Ludivine ressent cette démarche comme un besoin : le besoin de continuer à parler « ne pas le faire serait pour moi continuer à participer à la mise sous silence des violences sexuelles ». La thérapie est aujourd'hui orientée autour de cet accompagnement à la plainte, étayé par la

juriste de l'association. La thérapie lui aura également permis de mettre du sens sur son vécu traumatique ainsi que sur toutes les conséquences qui en ont découlé : perte de confiance, difficultés relationnelles, mauvaise image de soi et de son corps, rejet de la sexualité etc. Elle lui a permis de pouvoir exprimer ses émotions et de développer ses ressources pour pouvoir sublimer ce vécu.

L'activité juridique

L'accompagnement juridique

Public concerné

Adultes protecteurs, adultes ayant subi des maltraitances dans l'enfance, mineurs et professionnels

Professionnel(s) en charge:

Juriste

Chiffres 2017

RDV juridiques sur place : 16 RDV téléphoniques : 145

Nombre d'IP: 30

Nombre de signalements : 15

L'accompagnement juridique dispensé par l'association est gratuit et ouvert à toute personne ayant connaissance d'un enfant victime de maltraitance, d'un adulte ayant été victime dans l'enfance ou d'un mineur victime. Il s'inscrit dans la durée et est possible tout au long de la procédure.

Questionnement des adultes protecteurs ou victimes dans l'enfance

Les adultes protecteurs sont les personnes proches d'enfants victimes. Ce sont souvent les membres de la famille, voisins, amis...qui ont connaissance d'une situation de maltraitance infantile. Ils sollicitent l'association pour des questions quant aux démarches à entamer pour protéger l'enfant. Les adultes ayant été victimes dans l'enfance nous contactent afin de connaître leurs droits. Ils sont pris en charge par les écoutants bénévoles qui deviennent ensuite référents de leur dossier. Certains ont déjà engagé des démarches mais ont des interrogations sur le déroulé des procédures.

Les questions peuvent porter sur différentes problématiques juridiques. Elles peuvent être en lien avec le droit pénal et la procédure pénale lorsque l'enfant concerné ou l'adulte a été victime d'un crime ou d'un délit. Ainsi, les appelants s'interrogent sur la manière de déposer plainte, sur le déroulé de la procédure, les peines encourues par l'auteur, les délais de prescription...

Les interrogations peuvent porter sur le droit de la famille. En effet, lorsqu'un enfant est victime de maltraitance intrafamiliale, le parent protecteur va chercher à le mettre à l'abris. Ainsi, ils nous sollicitent afin de savoir dans quelle mesure il est possible de diminuer les droits du parent maltraitant ou soupçonné de maltraitance. De plus en plus d'adultes ayant été victime de maltraitance dans l'enfance de la part d'ascendants nous contactent afin de savoir s'ils peuvent se soustraire à leur obligation alimentaire. Cette dernière est une aide qui pèse sur les enfants envers leurs parents et grands-parents dans le besoin.

Les appelant nous demandent également conseils sur les mesures d'assistance éducative. Celle-ci peuvent être décidées par un magistrat ou par le Conseil Départemental lorsque l'enfant est considéré en danger. Ces mesures visent à protéger le mineur en accompagnant les familles et aidant les parents dans leur rôle.

Demandes des professionnels

Les professionnels qui contactent L'Enfant Bleu ont eu connaissance d'une situation de maltraitance dans le cadre de leur fonction. Ils peuvent être enseignants, psychologues, éducateurs... Du fait de leur métier et de leur formation, ils ont généralement une bonne connaissance des enfants et problématiques infantiles. Ils savent donc détecter les signes de la maltraitance chez l'enfant ou l'adolescent. Toutefois, lorsqu'ils souhaitent agir pour aider, ils peuvent être confrontés à des difficultés dans leurs démarches. Ils peuvent s'interroger sur la manière de faire un signalement ou une information préoccupante, sur le secret professionnel...

Accompagnement des mineurs

Les mineurs qui appellent notre association sont, dans un premier temps, pris en charge par les psychologues de l'association, à même d'établir un lien de confiance avec eux. Par la suite, ils peuvent avoir des questions juridiques s'ils souhaitent, par exemple, déposer une plainte, comprendre le rôle du juge des enfants ou se préparer à une audition ou une audience...

Les victimes ou adultes protecteurs nous font souvent le retour que les procédures sont longues, parfois décourageantes ou difficiles à comprendre. Ainsi, nous avons conscience de l'importance pour ces personnes d'être soutenues tout au long des procédures.

« La décision est prise de faire un signalement [...] Le mois suivant la famille est convoquée pour une audience dans le bureau du Juge des enfants... »

ébut 2017, nous avons été contactés par Monsieur B. qui s'inquiétait pour ses deux enfants, Arthur 12 ans et Anna 9 ans. Il nous indique ne pas les avoir vus depuis plusieurs années, lui résidant en région parisienne et la mère ayant déménagé à de nombreuses reprises avec les enfants avant de s'établir à Strasbourg.

Arthur et Anna sont placés en famille d'accueil depuis 7 ans car la mère était violente verbalement avec eux, consommait de l'alcool en grande quantité et avait des altercations violentes avec son concubin en présence des enfants. Monsieur B. précise que ses enfants ont été hospitalisés à plusieurs reprises par manque de soins. Au moment de son premier appel, Arthur et Anna passent la semaine en famille d'accueil et le weekend chez leur mère.

L'appelant nous indique obtenir des nouvelles par le biais des grands-parents maternels, avec lesquels il conserve de bonnes relations. Monsieur B. s'inquiète car les violences continuent entre la mère des enfants et son concubin. Nous lui demandons de nous envoyer des documents concernant la situation des enfants. Les pièces transmises confirment les propos de Monsieur quant au cadre de vie des mineurs.

Conseiller sur les procédures juridiques : l'histoire d'Arthur, 12 ans, et Anna, 9 ans

Ainsi, après un entretien téléphonique entre la juriste et Monsieur B., permettant d'approfondir nos informations, la décision est prise de faire un signalement. Celui-ci est transmis au Tribunal de Grande Instance du ressort du lieu de résidence des enfants. Le mois suivant la famille est convoquée pour une audience dans le bureau du Juge des enfants en charge du dossier. C'est l'occasion pour Monsieur B. d'exprimer ses inquiétudes.

A la suite de ce rendez-vous, le magistrat décide d'une part de modifier les droits de visite et d'hébergement pour la mère des enfants qui, désormais, les rencontrera en lieu neutre. D'autre part, il accorde à Monsieur B. des appels téléphoniques médiatisés afin d'évaluer les relations avec Arthur et Anna.

Les appels se passant dans de bonnes conditions, le Juge des enfants décide d'accorder à Monsieur B. des droits de visite médiatisés afin de reprendre les contacts parents-enfant en douceur, après plusieurs années sans les avoir vus. La juriste a pris contact avec la référente des enfants afin de parler de l'avancée de la situation et de la reprise des liens entre les enfants et leur père. Cet échange nous permet de conseiller Monsieur B. dans ses démarches et l'informer du fonctionnement des institutions.

Les constitutions partie civile 2017

La constitution de partie civile permet à la victime d'engager la responsabilité civile de la personne jugée et de demander la réparation du dommage subi. Cette possibilité est également ouverte aux associations ayant pour mission la protection des enfants. Cette démarche permet d'avoir accès au dossier, de participer aux débats lors de l'audience.

L'association L'Enfant Bleu se constitue dans les affaires où de graves dysfonctionnements institutionnels ont été constatés n'ayant pu empêcher la commission d'un crime ou d'un délit. Nous le faisons, également, à la demande de magistrats ou en l'absence de partie civile pour représenter l'enfant victime.

En 2017, L'Enfant Bleu a ainsi participé à 4 procès.

Adélaïde, 15 mois - procès en appel

En première instance, la mère d'Adélaïde, Madame Fabienne Kabou, avait été condamnée à 20 ans de réclusion criminelle après avoir été reconnue coupable du crime d'assassinat sur mineur de 15 ans. Le procès en appel s'est tenu devant la Cour d'appel de Douai du 8 au 15 septembre 2017.

Dans cette affaire, Madame Kabou avait abandonné sa fille de 15 mois sur la plage à la marée montante qui avait été retrouvée quelques jours plus tard sans vie sur la plage de Berck.

Il relève de l'enquête que Madame Kabou avait prémédité son geste : avant son départ elle s'était renseignée sur les horaires de train, la météo, les coefficients de marée... Ces éléments ont permis à la Cour de retenir la préméditation. Toutefois, la juridiction d'appel a reconnu que Madame Kabou était atteinte, au moment des faits, d'un trouble psychique ayant altéré son discernement. Ainsi, la Cour a considéré qu'au moment des faits, elle n'avait pas été en capacité de comprendre la portée de ses actes. Elle a été condamnée à 15 ans de réclusion criminelle.

Tout au long de l'audience, les débats ont porté sur la personnalité de Fabienne Kabou, notre avocate, Maître Caroline Rémond, a rappelé les maltraitances qu'elle a faites subir à Adélaïde : elle ne l'a jamais déclarée à l'état civil, l'empêchant ainsi d'avoir son identité, elle ne lui a jamais fait consulter un médecin, la privant de son droit fondamental d'avoir accès à des soins, elle la cachait, lui interdisant de créer des liens sociaux essentiels à son développement...

Angèle, 4 ans – 1er instance

Dans cette affaire, la mère d'Angèle, Madame Jordane Dubois, était poursuivie pour meurtre et acte de torture ou de barbarie sur mineur de 15 ans par un ascendant. Son compagnon Monsieur David Pharisien, quant à lui, était jugé pour torture ou acte de barbarie sur mineur de 15 ans par personne ayant autorité. Angèle avait 4 ans et a subi pendant deux semaines des sévices particulièrement atroces: brûlures, coups, attachée les bras en l'air, morsures...

L'association a relevé un dysfonctionnement grave. Madame Jordane Dubois avait été placée durant son adolescence et suivie par une assistante sociale jusqu'à sa majorité. Suite à la séparation des parents d'Angèle, le père a contacté les services sociaux car il jugeait la situation de sa fille préoccupante. Par la suite, une évaluation a été réalisé par les services sociaux du Conseil Départemental et tout particulièrement par l'assistante sociale qui suivait Madame Dubois, la mère d'Angèle, durant son adolescence. Celle-ci a rencontré Angèle et sa mère et a considéré qu'il n'existait aucun danger pour l'enfant.

Au cours de l'audience, notre avocat, Maître Laurence Micallef-Napoly a repris une proposition soutenue dans notre Livre Blanc : lorsqu'une famille est connue des services sociaux, l'évaluation d'une information préoccupante doit se faire par un pôle externe. Lorsque cette mission est confiée aux professionnels qui suivent déjà la famille, cela peut entraîner des problèmes d'appréciation par manque de recul et d'objectivité.

Fiona 5 ans et demi, procès en appel

Pour cette affaire très médiatique, le procès en appel devait se tenir du 9 au 20 octobre devant la Cour d'assises d'appel de la Haute-Loire. Le 16 octobre, la Cour a ordonné le renvoi de l'affaire à une date ultérieure. Cette décision a été prise après qu'un avocat de partie civile a soulevé la question d'une éventuelle subornation de témoins ou d'une collusion entre les avocats de la défense. Les associations L'Enfant Bleu et la Voix de l'Enfant étaient représentées par Maître Yves Crespin dans cette affaire pour souligner les graves défaillances des institutions. Nous regrettons que cet incident ait entraîné le report du procès.

Inaya, 2 ans - procès en appel

L'Enfant Bleu était partie civile dans cette affaire pour représenter la petite victime et dénoncé les dysfonctionnements institutionnels. En première instance, les parents ont été condamnés à 20 ans et 30 de réclusion criminelle. Le corps de la petite Inaya, 2 ans, a été retrouvé en janvier 2013 dans la

forêt de Fontainebleau. Elle est décédée suite aux violences lourdes qu'elle a subies de la part de ses parents. L'Enfant Bleu a noté plusieurs dysfonctionnements institutionnels dans cette affaire. Le frère aîné, Nathan, et la petite sœur d'Inaya, Yaëlle, ont également été maltraités. C'est, d'ailleurs, l'école que fréquentait l'aîné qui a alerté les services sociaux en faisant une information préoccupante. La famille a été suivie pendant plusieurs années sans que le danger soit pris au sérieux. Inaya et Nathan ont été placés en famille d'accueil plusieurs mois et passaient les fins de semaines chez leurs parents. Le juge des enfants en charge du dossier a décidé du retour des enfants dans leur famille alors même qu'ils revenaient de weekend chez leur père et mère avec des marques de griffures et des bleus. En appel, les parents ont été condamnés à 30 ans de réclusion criminelle.

Affaire Jacquot

Monsieur Patrick Jacquot a été jugé par le Tribunal Correctionnel de Grasse pour avoir détenu et enregistré des images à caractère pédopornographiques. Il avait été repéré par la cellule de cybercriminalité de la police judiciaire de Nice. Le prévenu a été condamné à 18 mois d'emprisonnement et plusieurs obligations à respecter : réparer les dommages causés, se soumettre à une obligation de soins, exercer un travail ou suivre une formation... Dans cette affaire, L'Enfant Bleu a été représenté par Maître Caroline Rémond.

La prévention dans les établissements scolaires

Public concerné

Élèves d'écoles maternelles, primaires et de collèges.

Professionnel(s) en charge:

Une psychologue clinicienne accompagnée d'un animateur de prévention bénévole, juriste pour les interventions en collège

Chiffres 2017

14 établissements scolaires rencontrés 56 classes 1195 élèves 163 séances 92 % des enfants satisfaits

Sur l'année 2017, les actions de prévention de la maltraitance ont été réalisées dans **14 établissements scolaires** : 4 écoles maternelles, 9 écoles élémentaires et 1 collège. Ces actions de prévention concernaient des établissements des académies de Paris, Créteil, Versailles et Rouen.

Nous avons d'ailleurs obtenu cette année l'agrément du rectorat de Rouen qui vient s'ajouter à celui de Paris. Nous sommes également en cours de renouvellement pour celui de Créteil.

Au cours de cette année nous avons réalisé **163 séances** de prévention auprès de **56 classes** de ces 14 établissements. Ces interventions ont touché **1195 élèves** âgés de 4 à 12 ans qui se sont montrés intéressés, curieux et volontaires : 872 pour l'Ile de France et 323 pour l'académie de Rouen. Par rapport à l'année 2016, nous avons touché 328 élèves en plus soit une **hausse de 27.4** %.

Dans nos évaluations finales :

- 92 % des enfants ont déclaré être satisfaits,
- 90 % en maternelle et
- 93% en élémentaire.

Il nous a été rapporté par plusieurs élèves qu'ils « avaient appris plein de choses », que

maintenant ils savaient « ce qu'on peut faire si on veut aider une personne ». Ils ont été capables de citer de nombreux adultes qu'ils pourraient solliciter s'ils étaient confrontés à une situation de maltraitance (notamment des professionnels ou le numéro 119).

A la fin de l'année scolaire 2016/2017, sur la région lle de France, 2 écoles élémentaires ont souhaité étendre nos interventions à l'ensemble de leurs classes. L'inspectrice ayant pris le relais de la 23^{ème} circonscription de Créteil a également souhaité poursuivre ce dispositif sur les écoles de son secteur. Ainsi, 9 écoles de sa circonscription ont déclaré souhaiter bénéficier de nos interventions.

Les adultes que nous recevons nous témoignent de leur regret de ne pas avoir parlé lorsqu'ils étaient enfants de leur vécu. Ceci renforce notre conviction et l'importance de poursuivre ces actions de prévention auprès du plus grand nombre d'élèves. Ces actions nous permettent également de sensibiliser les équipes scolaires mais aussi les parents. Nos interventions sont financées par l'association ainsi, elles sont gratuites pour les établissements scolaires.

Nos interventions en école maternelle et élémentaire

De manière systématique, lorsque nous intervenons en école maternelle et en école élémentaire, la psychologue de l'association rencontre tout d'abord les équipes scolaires de chaque école afin de présenter et de préparer la mise en place du projet. Par la suite, une réunion d'information à l'intention des parents est proposée. Cette réunion nous permet de leur présenter notre association, nos actions et de s'adresser à eux en tant que parents protecteurs, qu'ils sachent quoi faire s'ils ont connaissance d'une situation de maltraitance. Ce moment d'échanges est également pour eux l'occasion de discuter des difficultés éventuelles que l'on peut rencontrer en tant que parent. Enfin, le psychologue et un animateur de prévention de l'association se rendent dans les classes, en présence de l'enseignant, pour proposer des activités adaptées à l'âge de développement des élèves. Pour chaque classe, il s'agit de trois interventions d'une heure, à une semaine d'intervalle.

A la fin de l'année scolaire, il est proposé aux équipes scolaires de faire un bilan, nous permettant, si besoin, d'apporter des modifications à notre protocole grâce à leurs retours, d'envisager la poursuite ou non de ces actions sur l'année suivante et de leur remettre une mallette de livres accompagnée de fiches de lecture, dans l'optique de poursuivre ces échanges avec les élèves.

Nos interventions en collège

En collège, les interventions se mettent en place de la même façon. Celles-ci sont assurées par la psychologue et la juriste. Il nous a semblé important d'intégrer la juriste à notre protocole collège car les élèves ont des questions relatives au droit, et cela nous permet de leur transmettre davantage d'informations sur leurs droits. Il y a deux interventions d'une heure et demie à deux semaines d'intervalle.

Concernant la mise en place de nos actions de prévention, les établissements scolaires peuvent nous solliciter directement, nous pouvons également contacter les directeurs d'établissements ou les inspecteurs de circonscription pour leur présenter notre projet. En 2017, nous avons même été sollicités par l'Association Satellite travaillant en partenariat avec la Mairie de Palaiseau pour intervenir auprès de deux groupes d'élèves au sein des locaux de la MJC. Nous avons également été contactés par le Point Ecoute Famille de St Maur des Fossés et par des associations de parents.

Nous recevons de plus en plus de demandes de la part des établissements scolaires. Pour pouvoir y répondre au mieux, l'association envisage de recruter une seconde psychologue dédiée aux préventions.

Nouveauté 2017 : une séance de sensibilisation organisée à l'initiative d'une association de parents

A la fin de l'année 2016, nous avons été contactés par une association de parents d'une école maternelle du 5ème arrondissement de Paris. Cette association de parents souhaitait que nous organisions une réunion à destination des parents pour les sensibiliser aux étapes du développement de l'enfant.

Le directeur a encouragé et soutenu cette démarche. Ainsi, début janvier 2017 une réunion a eu lieu entre la psychologue de l'association en charge des préventions et l'équipe enseignante.

Il a été décidé d'organiser une réunion d'une heure et demie un samedi matin, dans les locaux de l'école, sous le thème suivant : « Comment aider son enfant à respecter son corps, son intimité et celles des autres ? ». L'association de parents s'est occupée de diffuser cette information aux parents. Cette réunion a été animée par le secrétaire général de l'association Michel Martzloff et la psychologue en charge des préventions Anne-Laure Sanna. Lors de la réunion, qui a eu lieu au mois de mars, **45 parents étaient présents** ainsi que le directeur de l'école maternelle. Les parents présents ont pu exprimer leur satisfaction concernant cette réunion d'information et d'échanges.

A la suite de cette réunion, l'association de parents a diffusé, dans leur journal, un article concernant notre travail et, l'équipe enseignante nous a recontacté pour la mise en place d'actions de prévention de la maltraitance à destination des élèves pour l'année scolaire 2016/2017.

L'Enfant Bleu force de proposition

L'Enfant Bleu force de proposition

La commission juridique

Professionnel(s) en charge:

Juriste de l'association, participation du Secrétaire Général et de la Responsable communication

Composée de 8 avocats en 2017 :

Yves Crespin, Laurence Micallef-Napoly Caroline Rémond Véronique Boulay, Jean-Christophe Boyer, Catherine Brault, Diane Mattout, Vanina Padovani.

Chiffres 2017

5 séances

Le rôle de la commission est de contribuer à l'amélioration du droit des victimes et de la protection de l'enfance. Les sujets abordés sont en lien avec l'actualité juridique : réformes, révisions du droit, projets de loi en cours. Elle évoque, également, les affaires dans lesquelles l'association s'est constituée partie civile et les dysfonctionnements institutionnels constatés dans les procès.

Ces constats permettent d'aborder les problèmes et limites posés par notre droit et d'envisager des pistes d'amélioration. La réflexion s'appuie, ensuite, sur les observations et expériences des professionnels présents. Les

membres de la commission ont toujours en tête l'objectif d'améliorer la protection des enfants.

Enfin, nous réfléchissons aux actions concrètes à mener pour faire avancer nos propositions : présentation aux responsables politiques que nous rencontrons, pétition, courriers aux institutions...

Nous avons réfléchi et construit notre proposition sur la présomption d'absence de consentement lors de plusieurs commissions juridiques en 2017. (Voir notre proposition dans la partie nos combats)

Comprendre pour mieux agir : nouvelle édition de notre sondage sur la maltraitance en France

Trois ans après notre dernière enquête, nous avons souhaité dresser un nouvel état des lieux de la maltraitance des enfants en France. Dans un sondage inédit mené par Harris Interactive⁴, les Français ont été interrogés sur leur perception, mais surtout sur leur expérience personnelle de la maltraitance infantile.



Si la lutte contre la maltraitance des enfants est

identifiée comme un objectif unanimement (97%) prioritaire aux yeux des Français, ils n'en restent pas moins très pessimistes à son égard.

Une très large majorité des sondés juge en effet le phénomène fréquent (73%) et touchant tous les milieux sociaux (92%). La maltraitance est également identifiée comme un sujet peu évident à aborder : 79% le qualifient encore de « tabou ».

Un constat alarmiste qui trouve son origine dans le nombre très important de Français qui ont été (ou sont encore) exposés à titre personnel et dans leur entourage à la maltraitance infantile.

• Les Français et leur vécu personnel : le silence est encore de rigueur

Interrogés sur leur propre enfance, plus de 2 Français sur 10 (22%) relatent des événements assimilables à de la maltraitance⁵.

- ✓ 16% de ces victimes auto-déclarées témoignent d'une maltraitance de nature sexuelle 8% font état d'une maltraitance psychologique (menaces, insultes, humiliations)
- √ 5% de violences régulières (coups)
- √ 3% de négligences répétées (soins, hygiène).

68% de ces victimes déclarées font état d'une maltraitance ayant eu lieu au moins en partie dans leur propre famille.



révélations.

Deux tendances lourdes apparaissent parmi ces victimes déclarées :

80% des Français déclarent ne pas avoir parlé des maltraitances vécues au moment des faits.

Parmi les personnes affirmant avoir parlé de leurs maltraitances, 61% estiment que cette situation s'est arrêtée totalement ou partiellement suite aux

⁴ Enquête réalisée par Harris Interactive en ligne du 18 au 20 octobre 2017. Échantillon de 1 030 personnes, représentatif des Français âgés de 18 ans et plus. Méthode des quotas et redressement appliqués aux variables suivantes : sexe, âge, catégorie socioprofessionnelle et région de l'interviewé(e).

⁵ Dans le cadre de cette enquête, le terme « victimes de maltraitance » désigne les personnes déclarant avoir été, durant leur enfance, régulièrement victimes de coups/menaces/insultes, d'absence de soins ou d'hygiène ; ou avoir été au moins une fois victimes de viol/agression sexuelle. Que ces actes aient été exercés par un membre de la famille ou une personne extérieure, par un adulte ou par un mineur.

 Les Français face à la maltraitance au sein de leur entourage : entre méconnaissance et inertie

Au-delà de leur expérience personnelle, les Français estiment que la maltraitance des enfants constitue un phénomène répandu dans leur entourage direct (famille proche, amis) ou indirect (famille élargie, voisins, collègues). Ainsi, 47% estiment probable, voire certain, qu'il y ait dans leur entourage au moins une personne victime ou ayant été victime de maltraitance durant l'enfance.

Plus préoccupant encore, plus d'1 Français sur 3 (36%) estime même qu'au cours des dernières années, un cas de maltraitance d'enfant s'est probablement ou certainement produit dans leur entourage. Et pourtant, la moitié indique ne pas avoir adopté de comportement particulier face à ce soupçon. 19%

reconnaissent directement ne pas être intervenus, quand 30% estiment qu'ils n'étaient pas en capacité d'intervenir, par manque de preuves.

A noter que le recours aux solutions institutionnelles ne sont que très peu citées, qu'il s'agisse des services sociaux (9%), de la police (6%), des professionnels de santé (5%), des associations (3%) ou du numéro d'appel national, le 119 (3%).



=> retrouvez l'ensemble des résultats sur notre site internet www.enfantbleu.org



Premier plan interministériel de lutte contre les violences faites aux enfants

Le PLAN INTERMINISTERIEL DE MOBILISATION ET DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX ENFANTS 2017 – 2019 (1)

« Mieux repérer et prévenir les cas de maltraitance »

L'objectif de ce projet, présenté le 1^{er} mars 2017, est de mettre en place un certain nombre de mesures « de terrain ». Elles complètent et accompagnent la loi du 14 mars 2016 intitulée : « Loi relative à la protection de l'enfant ».

Le premier plan triennal de lutte contre les violences faites aux femmes a été mis en place, la première fois, sur la période 2005-2007 soit 10 ans avant celui consacré aux enfants maltraités. Les 5 plans qui ont suivi ont permis d'apporter une réponse concrète à cette problématique.

L'association L'Enfant Bleu a été une force de propositions dans l'élaboration de ce premier plan. Elle a été invitée au Ministère de la famille à participer à des réunions d'experts afin de donner son avis sur le projet et d'apporter des propositions visant à l'enrichir. Retrouvez l'ensemble des mesures du plan ciaprès.

Nous avons publié en novembre 2016 un livre Blanc intitulé : « 20 propositions pour renforcer la protection des enfants victimes de maltraitance ». Elles résultent des nombreux dysfonctionnements institutionnels que nous avons observés dans les dossiers de victimes que nous accompagnons sur le plan juridique à l'association ou lors des procès en Cour d'Assises pour lesquels nous nous portons partie-civile.

Les mesures suivantes figurant dans ce plan correspondent à des missions de l'association.

Mesure 1 du plan gouvernemental: Améliorer la connaissance et comprendre les mécanismes des violences. Notre association effectue tous les 2 ans un sondage sur la maltraitance avec l'Institut Harris-Interactive. Nous sommes également partie-civile dans certains procès. La connaissance des dossiers nous aide à effectuer des recommandations visant à améliorer les pratiques de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) ou à présenter des propositions de lois visant à améliorer la défense des enfants victimes de maltraitances. Nous proposons ainsi l'insertion d'un nouvel article dans le code pénal d'une présomption d'absence de consentement d'un mineur de moins de 15 ans à un acte sexuel.

Mesure 2 du plan gouvernemental : Sensibiliser et prévenir »

Notre projet d'annuaire géo-localisé s'inscrit totalement dans ce plan de lutte. L'association va mettre en ligne en 2018 un annuaire géo-localisé. Il permettra, en entrant simplement son adresse, ou celui de la victime, de trouver toutes les institutions et les personnes ressources permettant d'aider l'enfant en danger. En outre, un espace d'information permettra de trouver des renseignements et utiles pour aider une victime.

Mesure 3 du plan gouvernemental : Former pour mieux repérer

La prévention à la maltraitance en milieu scolaire vise à prévenir le plus en amont possible les risques de mise en danger de l'enfant en évitant qu'ils ne surviennent ou en limitant leurs effets. Il faut ainsi que les enfants puissent percevoir une situation de danger et s'en extraire ou se confier rapidement afin que la situation cesse ou ne se reproduise pas. Dans ce but, nous cherchons à développer chez tous les enfants des compétences positives telles que la confiance en soi, l'affirmation de soi sans violence, la compréhension de son ressenti et la possibilité de se confier. Nos interventions peuvent ainsi aider dans

toute situation où leur capacité de dire « non » est mise à l'épreuve. Nous sensibilisons chaque année 4000 élèves et nous souhaitons développer cette activité.

Mesure 4 du plan gouvernemental : Accompagner les enfants victimes de violences. L'association propose chaque année à un millier de victimes une assistance juridique gratuite. Plus de 150 victimes bénéficient d'un suivi thérapeutique individuel gratuit, sans limitation dans le temps.

La mise en place des mesures détaillées dans ce premier plan a été confiée au Conseil National de la Protection de l'Enfance (CNPE). Madame Agnès Buzyn, Ministre de la Santé, s'est engagée à faire aboutir les différentes mesures proposées dans ce projet.

Dans le cadre de la campagne de sensibilisation lancée à cette occasion, **notre communication** « Signaler un enfant en danger, l'affaire de tous - 5 possibilités pour leur venir en aide » **a été reprise sur le site internet du Ministère de la Famille, de l'enfance et du droit des femmes**.



Signaler un enfant en danger, l'affaire de tous 5 possibilités pour leur venir en aide

Dans l'affaire du petit Tony, 3 ans, à Reims. Les voisins et certains professionnels auraient probablement pu se rendre compte que cet enfant était en grave danger. Et pourtant personne ne lui a tendu la main. Nous tenions donc à rappeler que la maltraitance est l'affaire de tous et que chacun de nous a le pouvoir et le devoir de signaler un enfant en danger. Que vous soyez majeur ou mineur, plusieurs solutions sont à votre disposition. Nous vous les présentons.

Quelques rappels importants

- Mieux vaut signaler les soupçons que vous pouvez avoir sur la sécurité physique et morale d'un enfant, au risque de vous tromper, plutôt que de laisser un enfant dans l'enfer de la maltraitance et ainsi risquer sa vie.
- Quand il s'agit d'un mineur, vous ne pouvez pas être condamné pour dénonciation calomnieuse, sauf s'il est établi une volonté manifeste de diffamation à l'encontre du présumé auteur.
- Il est toujours **possible de conserver son anonymat** lorsque vous signalez des faits de maltraitance sur enfant

Que faire lorsque vous êtes confronté à la maltraitance d'un enfant ?

En cas d'urgence absolue et immédiate : vous êtes témoins de violences, de cris, de coups.

• Faîtes le 17, appelez la police

Vous avez des soupçons ou avez constaté des maltraitances sur un enfant de votre entourage, 4 solutions :

- **Appelez le 119** : numéro d'appel national de l'enfance en danger. Ouvert 24h/24, 7/7, gratuit, n'apparait pas sur la facture téléphonique, l'appel peut être anonyme.
- Contacter une association de défense des enfants victimes de maltraitances comme L'Enfant Bleu. Nous sommes là pour répondre à vos interrogations et vous accompagner dans les démarches à mettre en place pour aider cet enfant.

01 56 56 62 62 - renseignemements@enfantbleu.org - www.enfantbleu.org

- Adresser un courrier à la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP) de votre département, les services de protection de l'enfance pourront alors mener une évaluation afin de déterminer les conditions de vie de cet enfant.
- Il est également possible d'effectuer un **signalement écrit directement au Procureur de la République** qui se trouve au Tribunal de Grande Instance (TGI) du domicile de l'enfant.

Conseils importants

- N'intervenez pas directement auprès de l'auteur présumé des maltraitances. Pour la sécurité de l'enfant mieux vaut avoir recours à l'une des cinq solutions présentées ci-dessus.
- Si possible notez les paroles prononcées par le mineur, son entourage ou l'auteur des faits. Bien sûr, il ne s'agit pas d'enquêter ni d'émettre un quelconque jugement sur l'auteur des violences présumées mais simplement de signaler des faits dont on a été témoin et qui nous inquiètent.

Rappel à l'attention des professionnels de santé (médecin, infirmière, etc.)

La loi du 5 novembre 2015 met l'ensemble des professionnels de santé (et non plus uniquement les médecins) à l'abri de toute poursuite pénale pour violation du secret professionnel, sauf s'il est établi qu'ils n'ont pas agi de bonne foi.

Ainsi, grâce à la loi du 14 mars 2016, un médecin référent est à la disposition des professionnels, afin de les conseiller sur la marche à suivre, dans chaque département, au sein du service de protection maternelle et infantile (PMI).

PLAN INTERMINISTERIEL DE MOBILISATION ET DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX ENFANTS

2017 - 2019



AXE 1 - Améliorer la connaissance et comprendre les mécanismes des violences

- 1. Objectif 1 : Recenser et rendre visible les violences
 - Mesure 1 Organiser annuellement le recensement statistique et la publication du nombre d'enfants morts à la suite de violences intrafamiliales
 - Mesure 2 Favoriser la systématisation des examens post-mortem en cas de mort inattendue des nourrissons
 - Mesure 3 Renforcer les connaissances sur l'inceste
- 2. Objectif 2: Comprendre et analyser
 - Mesure 4 Identifier par une inspection conjointe les fonctionnements respectifs des différentes institutions concernées, lors de morts violentes d'enfants au sein de la famille
 - Mesure 5 Confier aux ODPE un travail d'analyse systématique des conditions ayant conduit à la mort d'un enfant

AXE 2 - Sensibiliser et prévenir

- 1. Objectif 1 : En amont : promouvoir une éducation bienveillante dans le respect de l'enfant
 - Mesure 6 Promouvoir une éducation sans violence et soutenir les familles dans l'exercice de leur parentalité
 - Mesure 7 Prévenir l'exposition des mineurs à la pornographie
- 2. Objectif 2 : Donner à chacun les moyens d'agir
 - Mesure 8 Sensibiliser l'opinion publique par des campagnes d'information sur les violences faites aux enfants
 - Mesure 9 Diffuser des outils sur les violences sexuelles à destination des parents et des enfants
 - Mesure 10 Sensibiliser les parents et les professionnel.le.s à la problématique du bébé secoué

AXE 3 - Former pour mieux repérer

- 1. Objectif 1 : Favoriser le repérage des violences faites aux enfants par tous les professionnel.le.s qui les entourent
 - Mesure 11 Mise en place, dans tous les hôpitaux, de médecins référents sur les violences faites aux enfants
 - Mesure 12 Mobiliser les professionnel.le.s, en contact avec les enfants, en les formant à la détection et aux conduites à tenir face aux violences faites aux enfants 36

2. Objectif 2 : Renforcer le repérage des enfants victimes de violences au sein du couple

Mesure 13 - Former les professionnels à l'impact des violences au sein du couple sur les enfants

Mesure 14 – Renforcer les liens entre le 119 et 3919

AXE 4 - Accompagner les enfants victimes de violences

1. Objectif 1 : Recueillir la parole des victimes pour mieux les protéger et les accompagner

Mesure 15 – Renforcer la prise en compte des victimes d'inceste et de violences sexuelles durant l'enfance dans le réseau de téléphonie sanitaire et sociale

Mesure 16 – Favoriser le développement des unités d'Assistance à l'audition de l'enfant victime de violences (type Unités d'Accueil Médico Judicaire Pédiatrique (UAMJP))

Mesure 17 – Développer les formations au recueil de la parole de l'enfant

2. Objectif 2 : Améliorer la prise en charge médicale des enfants victimes de violence

Mesure 18 – Informer sur la prise en charge à 100 % des frais médicaux des victimes de violences sexuelles dans l'enfance

Mesure 19 – Repenser une prise en charge des soins spécifiques aux psycho-traumatismes liés aux violences intra familiales subies pendant l'enfance

Mesure 20 – Développer une prise en charge hospitalière immédiate des enfants lors de meurtres intrafamiliaux au domicile familial

3. Objectif 3 : Mener une réflexion sur les délais de prescription des crimes sexuels commis sur mineur

Mesure 21 – Organiser une mission de consensus relative aux délais de prescription des crimes sexuels commis durant l'enfance

Pilotage et évaluation du Plan

Mesure 22 – Piloter le suivi du plan

Mesure 23 – Evaluer la mise en œuvre du présent plan

Nos combats en 2017

1. Rencontres des candidats à l'élection présidentielle 2017

A l'occasion des élections présidentielles 2017, nous avons tenu à rappeler l'enjeu de santé publique qu'est la maltraitance à chacun des candidats. Nous leur avons à cet effet adressé un questionnaire afin de solliciter une rencontre lors de laquelle nous leur proposions de leur présenter notre Livre blanc « 20 propositions pour renforcer la protection des enfants victimes de maltraitance » et d'échanger sur le sujet.

5 candidats nous ont répondu :

- Jean-Luc Mélenchon, La France insoumise
- Nathalie Arthaud, Lutte ouvrière
- François Fillon, Les Républicains
- Benoit Hamon, Parti socialiste
- Philippe Poutou, Nouveau parti capitaliste

Nous avons également rencontré plusieurs de leurs proches collaborateurs :

- 29 mars : rencontre au siège de campagne du Candidat à la Présidence de la République La République en Marche (LREM) Emmanuel Macron de la responsable enfance, Madame Marine Cohen-Boisson.
- 29 mars : rencontre au siège de campagne du Candidat à la Présidence de la République du **Parti socialiste** Benoît Hamon de la responsable enfance, Madame Michelle Meunier (Sénatrice).
- 21 avril : rencontre au siège de campagne du Candidat à la Présidence de la République Jean-Luc Mélenchon avec le secrétaire général de **La France insoumise**, Monsieur Christian Marre.



Violences faîtes aux enfants : 5 questions posées aux candidat(e)s à l'élection présidentielle par l'association L'Enfant Bleu – Enfance Maltraitée

Depuis plus de 27 ans, nous, professionnels et bénévoles de l'association L'Enfant Bleu, avons fait de la prise en charge des enfants victimes de maltraitances physiques, sexuelles et psychologiques une priorité. Nous leur offrons ainsi une aide juridique et un accompagnement psychologique immédiats et aussi longtemps que nécessaire. C'est pourquoi en cette période électorale nous avons à cœur de connaitre l'engagement des candidats sur ce sujet et souhaitons le valoriser sur les supports web de l'association et auprès des médias.

La maltraitance des enfants est un véritable enjeu de santé publique. **Deux enfants décèdent chaque jour suite à des maltraitances** ⁶ tandis que 14 % des Français déclarent avoir été victimes de maltraitances graves lorsqu'ils étaient enfant ⁷. Des millions de Français sont donc concernés, dans l'enfance mais également durant toute leur vie d'adulte (addictions, dépression etc.). **Il y a donc urgence !**

Nous souhaitons donc savoir quels sont vos engagements sur ce sujet et si vous souhaitez faire de la maltraitance des enfants une priorité de votre quinquennat :

Ferez-vous le choix de désigner les violences faîtes aux enfants Grande cause nationale 2018 ou 2019 ?

Maintiendrez-vous et encouragerez-vous l'activité du Conseil National de la Protection de l'Enfance créé par la loi du 16 mars 2016 ?

Donnerez-vous les moyens de **poursuivre l'application du 1**^{er} plan triennal interministériel de mobilisation et de lutte contre les violences faites aux enfants présenté en mars dernier ?

Maintiendrez-vous un ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes ?

Engagerez-vous l'uniformisation nationale des protocoles de l'Aide Sociale à l'Enfance par la loi, garantissant ainsi à chaque mineur, où qu'il réside en France, les mêmes chances de protection et de prise en charge? En effet, la transformation de la gouvernance territoriale a continué de creuser les inégalités départementales. Nos propositions en matière d'amélioration du système de protection de l'enfance ont donc une vocation nationale, et non départementale, afin de rompre l'inégalité de traitement dans laquelle se trouvent les mineurs en danger.

Nous vous remercions par avance, L'équipe de L'Enfant Bleu

Contact:

Laura Morin, Responsable communication laura.morin@enfantbleu.org
01 56 56 62 62
www.enfantbleu.org

Réponse souhaitée avant le 20 avril 2017

_

⁶ Inserm 2010

⁷ Sondage Harris pour L'Enfant bleu 2015

2. Lettre ouverte au Président de la République contre la disparition du Ministère de la famille

Monsieur Emmanuel Macron Président de la République

Palais de l'Elysée 55 rue du Faubourg Saint Honoré 75008 PARIS

Lettre ouverte

Chaque jour en France, deux enfants décèdent victimes de maltraitance. Sans ministère dédié, combien seront-ils demain ?

Monsieur le Président de la République,

Les enfants victimes de violences ont besoin d'être protégés au plus haut niveau de l'Etat : créez un Ministère des familles, de l'enfance et du droit des femmes.

La lutte contre toutes les formes de violences faites aux enfants est un combat permanent. Les Français en font d'ailleurs la cause prioritaire dont doit s'emparer l'Etat. C'est le fléau qui compte le plus de victimes dans notre pays, 14% des français estiment avoir été victimes de maltraitances lourdes pendant leur enfance⁸.

Pour rappel, la convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) précise que lorsqu'un enfant n'est pas naturellement protégé par ses parents cette responsabilité doit alors être assumée par l'Etat. Au cours des vingt dernières années, Secrétaires d'Etat et Ministres de la famille ont permis de franchir des étapes essentielles par les lois du 5 mars 2007 et du 16 mars 2016. Et plus récemment Laurence Rossignol, Ministre des familles, de l'enfance et du droit des femmes, a permis la mise en place du premier plan interministériel de lutte contre les violences faîtes aux enfants. Nous sommes très inquiets de son devenir. Sans un soutien fort de l'Etat, les mesures prévues dans ce plan, primordiales pour la vie de nos enfants, ne sauraient aboutir. Votre présidence doit clairement marquer sa volonté de protéger sa jeunesse en créant un Ministère dédié.

Les enfants maltraités ne défileront pas dans les rues pour revendiquer leurs droits à être protégés. La maltraitance se développe dans le silence des familles. Pour être combattue, elle a besoin d'être sans cesse

_

⁸ Sondage Harris pour L'Enfant Bleu 2015

dénoncée. Ne pas porter la parole des enfants victimes au plus haut niveau de l'Etat, revient à laisser perdurer les méthodes d'éducation par la violence.

L'association L'Enfant Bleu - Enfance Maltraitée a contribué à l'adoption de lois telles que l'allongement du délai de prescription des crimes sexuels en 2002 et la création du fichier judiciaire automatisé des délinquants sexuels. Elle a de plus présenté dans son Livre blanc de novembre 2016, 20 propositions pour mieux repérer, mieux protéger les enfants victimes de violences. Certaines d'entre-elles figurent d'ailleurs dans le plan de lutte de mars 2017. Nous serons toujours disponibles pour travailler sur ces sujets avec les pouvoirs publics.

Monsieur le Président, montrez au peuple des enfants maltraités et aux adultes qui les protègent une détermination sans faille pour protéger l'avenir de notre pays que sont nos enfants, en créant ce Ministère des familles, de l'enfance et du droit des femmes que nous appelons de nos vœux. Sans cela, nous ne disposerons pas dans les cinq ans à venir des moyens irremplaçables de l'Etat pour continuer à réduire ce fléau qui se nourrit du silence des institutions.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de ma très haute considération.

Michel Martzloff,

Secrétaire général

3. La présomption de non consentement

Introduction dans le Code pénal d'une présomption de non consentement

Le Code pénal prévoit : « Tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, commis sur la personne d'autrui par violence, contrainte, menace ou surprise est un viol » et « Constitue une agression sexuelle toute atteinte sexuelle commise avec violence. contrainte, menace ou surprise ». Ainsi, les définitions des infractions de viol d'agression sexuelle font référence à l'absence de consentement de la victime qui peut résulter de l'utilisation de la part de l'auteur de la violence, de la menace, de la contrainte ou de la surprise. L'un de ces éléments doit être prouvé pour que l'infraction soit caractérisée, il n'est pas nécessaire qu'ils se cumulent. Ces définitions s'appliquent aussi bien aux victimes mineures que majeures.

Ainsi, lorsqu'une agression sexuelle ou un viol est envisagé pour un mineur, il faut apporter la preuve de la menace, la violence, la contrainte ou la surprise. La Cour de cassation admet que la surprise ou la menace peut résulter du jeune âge de la victime, car elle ne censure pas les arrêts qui vont dans ce sens. Toutefois, cette jurisprudence ne concerne que les enfants en très bas âge (6 ans et moins).

La violence physique comprend tous les actes commis sur la victime et est facilement compréhensible. La contrainte, la menace et la surprise sont des notions qui font référence à des situations similaires. La contrainte peut être physique par l'utilisation de la force pour maintenir la victime ou l'obliger à commettre des actes. La contrainte morale est le fait pour l'auteur d'exploiter la vulnérabilité ou fragilité de la victime. La contrainte doit relever d'éléments objectifs et non de circonstances entourant l'agression ou le viol ou de l'appréciation de la victime. Il est évident que ces notions sont très proches, la violence physique peut s'apparenter à la contrainte physique. De même que la contrainte morale peut se rapprocher de la menace. Cette dernière est une violence morale qui laisse entrevoir à la victime un danger pour ellemême ou pour autrui. L'élément de surprise se

réfère au consentement surpris, au consentement qui n'a pu être donné par manque de lucidité ou de connaissance de cause (la victime est inconsciente par exemple, ou sous l'empire d'un narcotique).

La loi du 8 février 2010 a tenté d'apporter une clarification de la notion de contrainte en introduisant l'article 222-22-1 « La contrainte prévue par le premier alinéa de l'article 222-22 peut être physique ou morale. La contrainte morale peut résulter de la différence d'âge existant entre une victime mineure et l'auteur des faits et de l'autorité de droit ou de fait que celui-ci exerce sur cette victime ». Cette définition ne vient pas définir plus précisément la contrainte comme élément constitutif de l'infraction du fait qu'elle demeure associée à la violence ou la contrainte. Cette dernière disposition vient, pour les mineurs, consacrer la jurisprudence déjà existante, sans pour autant, modifier les éléments constitutifs de l'infraction.

Ainsi, la loi et la justice ont une conception assez large du consentement, en effet, tant qu'une personne ne s'est pas débattue avec force, ne s'est pas vivement opposée, le consentement est considéré comme acquis. Les enfants victimes sont soumis aux mêmes règles que les majeurs, il n'existe pas de seuil en dessous duquel le droit considère que le mineur n'a pu consentir à des actes de natures sexuelles. L'âge de la victime ne permet pas, en l'état actuel du droit, de présumer de la violence, la contrainte, la menace ou la surprise. L'âge ne peut être qu'une circonstance aggravante qui vient alourdir la peine encourue en cas de culpabilité.

Dans les cas où la victime n'a pu apporter la preuve d'un de ces quatre éléments, elle est considérée comme consentante et l'infraction de viol ou agression sexuelle n'est pas caractérisée. Lorsque la victime a moins de 15 ans, l'infraction peut être qualifiée d'atteinte sexuelle « Le fait, par un majeur, d'exercer sans violence, contrainte, menace ni surprise une atteinte sexuelle sur la personne d'un mineur de quinze ans est puni de cinq ans

d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende ».

Il est souvent très difficile de prouver l'un des quatre éléments lorsque l'enfant connait son agresseur. Ce dernier n'a pas besoin d'user de la violence, la menace, la contrainte ou la surprise car il a la confiance de l'enfant. Et l'autorité (de droit ou de fait) que l'auteur exerce sur le mineur n'est pas un élément de l'infraction mais ne constitue qu'une circonstance aggravante.

Ainsi, la Cour de cassation annule les arrêts qui se basent sur l'autorité pour caractériser la contrainte. Par exemple, la chambre criminelle de la Cour, dans un arrêt du 10 mai 2001, a déterminé « que l'atteinte sexuelle, même imputée à une personne qui abuse de son autorité, ne peut être qualifiée d'agression sexuelle en l'absence de violence, contrainte, menace ou surprise ». En l'espèce, le prévenu était l'oncle de la victime qui avait 12 ans au moment où les faits ont commencé et le gardait pendant les vacances. La Cour de cassation a considéré que l'autorité n'était qu'une circonstance aggravante et ne pouvait pas être retenue comme élément de contrainte.

Ainsi, il semble nécessaire d'introduire dans la législation française un âge en dessous duquel le mineur est présumé ne pas avoir consenti à une relation sexuelle.

Les critères posés par le droit et la jurisprudence sont très restrictifs et dans de nombreux cas la victime mineure n'est pas en mesure de prouver l'un des quatre éléments. L'Enfant Bleu considère qu'il n'appartient pas aux enfants, comme dans l'exemple présenté plus haut, de prouver qu'ils se sont opposés car, souvent, ils sont dans l'impossibilité de le faire par peur, par confiance, ou par ignorance.

L'association L'Enfant Bleu défend l'introduction d'une nouvelle disposition dans le Code pénal, l'article 222-22-3 disposerait « La violence, la contrainte, la menace ou la surprise est présumée en matière de viol et d'agression sexuelle commis sur un mineur de 15 ans ».

Cet article permettrait de renverser la charge de la preuve. Ceci signifie que le mineur victime n'aurait plus à démontrer l'existence de la violence, la menace, la contrainte ou la surprise. Du fait du jeune âge de la victime, l'un de ses éléments serait présumé, ainsi, le prévenu ou l'accusé aurait à apporter la preuve du consentement de l'enfant.

Après plusieurs mois de travail et de réflexion, L'Enfant Bleu a sélectionné ce seuil car actuellement, l'article 227-25 du Code pénal sanctionne tout acte de nature sexuelle entre un adulte et un mineur de moins de 15 ans. De même, lorsqu'un viol ou une agression sexuelle est commis sur un enfant en dessous de cet âge, les peines sont aggravées. Ainsi, en raison de l'existence de ces deux règles, et de l'objectif de L'Enfant Bleu à toujours défendre les mesures les plus protectrices pour les enfants, nous avons retenu ce seuil des 15 ans.

4. L'allongement des peines pour non dénonciation et omission de porter secours

L'association L'Enfant Bleu soutient la proposition de loi tendant à renforcer les sanctions pénales encourues en cas d'omission de porter secours et d'entrave à la saisine de la justice lorsque la victime est un mineur de moins de 15 ans.

Le droit actuel prévoit « Quiconque pouvant empêcher par son action immédiate, sans risque pour lui ou pour les tiers, soit un crime, soit un délit contre l'intégrité corporelle de la personne s'abstient volontairement de le faire est puni de 5 ans d'emprisonnement et 75 000 € d'amende » Article 223-6 du Code pénal. En outre, l'article 434-3 dispose « Toute personne qui a connaissance de mauvais traitements, d'agressions ou d'atteintes sexuelles infligées à une personne vulnérable, n'en a pas informé les autorités judiciaires ou administratives est puni de 3 ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende ».

L'association, lorsqu'elle se constitue partie civile, constate que dans un certain nombre d'affaires dans lesquelles un enfant est décédé suite à des maltraitances intrafamiliales, l'un des parents est poursuivi pour le délit d'omission de porter secours et/ou d'entrave à la saisine de la justice. Par exemple, dans l'affaire dite « Julien » le père de l'enfant a été reconnu coupable d'homicide volontaire, d'actes de torture ou de barbarie sur mineur de 15 ans et de violences habituelles sur mineur de 15 ans. Il a été condamné à la réclusion

criminelle à perpétuité. La mère de Julien a, quant à elle, été reconnue coupable d'abstention volontaire d'empêcher un crime ou un délit et non dénonciation de mauvais traitements. Elle a été condamnée à 5 ans d'emprisonnement.

En effet, à défaut de pouvoir poursuivre pour les faits de maltraitance (la violence, l'agression sexuelle...) le parent témoin, conscient des mauvais traitements mais qui n'agit pas encours au maximum une peine de 5 ans d'emprisonnement. Au vu de la gravité des faits, et de l'obligation pesant sur les adultes et tout particulièrement les parents de protéger les enfants, cette situation apparait inadaptée. C'est pour cette raison que l'association L'Enfant Bleu soutient l'introduction dans le Code pénal de deux nouvelles dispositions alourdissant les peines encouru pour les infractions d'omission de porter secours et non-dénonciation de mauvais traitements. lorsqu'elles sont commises sur des mineurs de moins de 15 ans.

Ainsi, dans le cas où une personne s'abstient alors qu'elle aurait pu empêcher la commission d'un crime ou d'un délit, la peine encourue serait alors de 7 ans lorsque la victime a moins de 15 ans. Dans la situation où une personne a connaissance de mauvais traitements et n'en informe pas les autorités compétentes, elle encourt 5 ans d'emprisonnement, si la victime a moins de 15 ans.



Communiquer pour mieux agir

Communiquer et collecter des fonds pour mieux agir

Le web : un lien privilégié avec le public

Cette année encore nous avions à cœur de soigner notre présence sur internet et de maintenir le lien avec la véritable communauté qui s'est créée autour de l'association, relayant et commentant nos différentes publications.

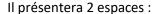
Nos différentes prises de paroles dans les médias, notamment lors des procès où nous étions constitué partie civile, nous a également permis de nous faire connaître de toujours plus de victimes, nous identifiant à cette occasion comme une véritable ressource, un point d'écoute et d'accompagnement dans leurs parcours souvent difficile.

- Nous continuons de recevoir tous les jours des demandes d'aide via notre site internet : plus de 550 messages reçus sur notre seul site internet
- Nous bénéficions d'un excellent référencement géré bénévolement par un professionnel et d'un budget offert par Google, tandis que nous nous attachons à tenir constamment à jour notre site internet (mise en ligne d'actualités, publication des communiqués de presse, revue de presse etc.)
 - => Et en effet, 65 % des bénéficiaires nous ont connu grâce au site internet ou à notre page Facebook
- Notre page Facebook qui a dépassé les 7 760 « mentions j'aime », c'est-à-dire de personnes inscrites sur la page et suivant donc régulièrement l'actualité de l'association. Et plusieurs de nos publications ont été vues par plus de 30 000 personnes en 2017.
- L'association est également désormais présente et active sur Twitter

Conférence de presse à l'occasion de la journée internationale des droits de l'enfant

Près d'1 Français sur 4 déclare avoir été victime de maltraitances physiques ou psychologiques dans son enfance, et près d'1 sur 2 estime probable qu'il y ait dans leur entourage au moins une personne ayant subi des maltraitances infantiles. Et pourtant, parmi eux, près de la moitié (47%) indique ne pas avoir agi face à ce soupçon.

Face à ce constat alarmant, L'Enfant Bleu annonce la création d'un site mobile inédit qui permettra, via un système de géolocalisation, d'identifier l'ensemble des interlocuteurs de proximité compétents pour intervenir en cas de maltraitance, qu'il soit à titre personnel ou dans son entourage.



- Sous forme de carte interactive, un annuaire géolocalisé qui permettra en entrant simplement son adresse, ou celui de la victime, de trouver toutes les institutions et les personnes ressources permettant d'aider l'enfant en danger.
- Un espace d'information où trouver toutes les informations concrètes et utiles qui lui permettront d'aider une victime ou de trouver de l'aide si l'internaute est lui-même concerné.

Ce projet a été lancé dans le cadre d'une campagne de financement participatif #AlerterPourSauver sur la plateforme Ulule. Challenge relevé puis que nous avons dépassé l'objectif des 10 000 € à collecter!

L'équipe travaille ainsi actuellement à la recherche des fonds qui viendront compléter cette belle enveloppe pour sa réalisation et surtout à la conception de l'outil. Rendezvous fin 2018 pour sa présentation!







La Soirée bleue: premier gala de bienfaisance de l'association



Pour la toute première fois, nous organisions à Paris le 11 décembre dernier, un dîner de gala. Moment de fête et de cohésion pour l'équipe et l'ensemble de nos soutiens, cette belle soirée a surtout été l'occasion de collecter des dons pour nos actions auprès des enfants et adultes victimes de maltraitances dans l'enfance.

Pour cette première édition, notre marraine Valérie Karsenti et notre parrain Frédéric Bouraly animaient la soirée et Bénabar nous a fait l'amitié de donner un concert privé.

Au programme de ce moment de fête qui se tenait à la Bellevilloise :

- Cocktail animé par le groupe de jazz Standard and Rich
- suivi d'un concert privé de Bénabar
- Dîner assis de 170 personnes
- Spectacle de l'humoriste Olivia Moore
- Enfin la soirée s'est conclue par le tirage de la tombola.

De très belles marques ont souhaité nous apporter leur soutien :

- Partenaires de la soirée : les champagnes Comte Delavie, Monceau fleurs, Les Petits cuistots
- Tombola: Lancel, Le Tanneur, Tiffany & co, Swarovski, Nuxe, Champagne Gosset, Vilebrequin, The Green Factory, Kerzon, SteelSeries, Gas bijoux, Estée Lauder, Le Maxan, Tetra Media Studio...

Nous avons eu le plaisir d'accueillir plusieurs personnalités publiques et politiques :

- Laurence Rossignol, sénatrice de l'Oise et ancienne Ministre des familles, de l'enfance et des droits des femmes
- Dominique Attias, vice-bâtonnière du barreau de Paris
- Frédéric Lopez, animateur et producteur
- Virginie Ledoyen, comédienne
- Valérie Karsenti, comédienne

- Frédéric Bouraly, comédien
- Olivia Moore, humoriste
- Nathalie Renoux, journaliste et présentatrice
- Kareen Guiock, présentatrice
- François Feroleto, comédien
- **Bénabar**, chanteur











Évènements 2017

Évènements

Février

2 février : présentation de l'association au Rotary Club Paris Foch.

Mars

10 mars : Concert au profit de l'association organisé par le Rotary Club club Foch, avec les L.E.J, Eugénie, Charlotte Reinhardt et animé par le comédien Louis Kémon

17 mars : réunion nationale des associations L'Enfant Bleu à Paris

Avril

2 avril : rencontre et collecte de fonds lors de la convention annuelle d'Akéo qui se tenait à l'Accor hôtel arena et réunissait 7000 personnes.

Novembre

16 novembre : conférence de presse à l'occasion de la Journée internationale des droits de l'enfant : présentation du sondage réalisé avec l'Institut Harris Interactive sur la maltraitance faite aux enfants et lancement de la campagne de crowdfunding pour la création de notre annuaire géo-localisé.

Décembre

11 décembre : Soirée de Gala de l'Enfant Bleu à la Bellevilloise (Paris 20ème).

2 décembre : Projection d'un film relatant l'affaire Marina et interview du secrétaire général, Michel Martzloff (Cinéma le Lincoln, Paris 8ème).

Rencontres des professionnels et responsables politiques

Janvier

15 janvier : rencontre d'Ariane Amson, Conseillère justice et victimes du Président de la République pour la présentation des propositions de notre Livre Blanc.

30 janvier : rencontre de Jean-Michel Rapinat : Directeur, Assemblée des Départements de France : présentation des propositions de notre Livre Blanc.

Février

Le Secrétaire général participait aux différentes réunions de la commission de préparation du 1^{er} plan de mobilisation et de lutte contre les violences

Mars

1er mars : le secrétaire général participait au lancement du 1^{er} plan de mobilisation et de lutte contre les violences faites aux enfants

2 mars : rencontre de George Pau Langevin, Députée de la 15^e circonscription de Paris et ancienne ministre avec le secrétaire général, la juriste et la responsable communication.

8 mars : rencontre du secrétaire général et de Laurent Boyet, auteur de livre « Tous les frères font comme cela »

21 mars: Laura Morin, responsable communication, participait au petit-déjeuner organisé par Catherine Barbaroux, déléguée nationale du parti *En Marche!*

29 mars : Rencontre du secrétaire général et de la responsable communication au siège de campagne du Candidat à la Présidence de la République LREM d'Emmanuel Macron de la responsable enfance, Madame Marine Cohen-Boisson.

29 mars: Rencontre du secrétaire général et de la responsable communication au siège de campagne du Candidat à la Présidence de la République PS Benoît Hamon de la responsable enfance, Madame Michelle Meunier (Sénatrice).

Avril

21 avril : Rencontre du secrétaire général et de la responsable communication au siège de campagne du Candidat à la Présidence de la République Jean-Luc Mélenchon avec le secrétaire général de la France insoumise, Monsieur Bertrand Marre.

Mai

24 mai : rencontre des psychologues de l'association avec la psychologue de *SOS Victimes 78*.

17 Mai : Yves Crespin, avocat, Céline Dulac, juriste, et Michel Martzloff, secrétaire général, sont intervenus lors de la conférence sur la maltraitance qui se tenait à l'occasion de la réunion des directeurs régionaux de l'Eglise réformée de France.

Juillet

Le 7 juillet : la responsable communication et le secrétaire général ont présenté notre Livre Blanc à Mme Constance Bensussan, Conseillère technique inclusion, égalité femmes-hommes et citoyenneté à l'Elysée et Matignon.

25 juillet : la juriste et la responsable communication ont rencontré Daniel Zielinski, Conseiller technique jeunesse et sports à l'Hôtel Matignon afin de présenter notre Livre blanc

27 juillet : le secrétaire général et la juriste ont présenté notre Livre Blanc à Mme Charlotte Caubel (Conseillère justice à Matignon).

Septembre

26 septembre : Présentation des actions de l'association par la juriste et le secrétaire général à Madame Sonya-Djemni-Wagner,

Conseillère Justice à la présidence de la République.

Octobre

3 octobre : Présentation des propositions de loi de l'association par le secrétaire général et la responsable communication à Madame la Députée de la Nièvre, Perrine Goulet.

11 octobre : Présentation des actions de l'association par la responsable communication à Madame Elisabeth Pelsez, Déléguée interministérielle à l'aide aux victimes.

25 Octobre : la responsable communication et la juriste ont rencontré Monsieur Patrick Mignola, Député (Modem Savoie) concernant la proposition de loi relative à la qualification de viols sur mineur en vue de fixer l'âge minimum de présomption.

Novembre

8 novembre : Le Président, Éric Cannamela et le Secrétaire général, Michel Martzloff ont présenté les actions de l'association à la Fondation pour l'Enfance.

9 novembre : Présentation des propositions de lois de l'association par le secrétaire général et la responsable communication à Madame Catherine Dumont, Conseillère en charge des affaires sociales au cabinet du Président de l'Assemblée Nationale.

14 novembre : Présentation des propositions de lois de l'association à Madame Michèle Peyron, Députée LREM de Seine et Marne.

21 novembre : Présentation des propositions de lois de l'association à Madame Michèle Meunier, Sénatrice du Parti Socialiste.

29 novembre : rencontre des psychologues de l'association avec la psychologue de l'association *Dire* de Montigny le Bretonneux et une psychologue de l'Institut de Victimologie de Paris du secteur adulte.

29 novembre : le président, Éric Cannamela et la responsable communication, Laura Morin ont rencontré Monsieur Pierre-Olivier Costa, Directeur du Cabinet de Madame Brigitte Macron et Conseiller spécial auprès du Président de la République

Procès

Mars

23 mars – 31 mars : Procès dit d'Inaya » devant la Cours d'Assises de Bobigny.

Août

7 Août : Procès de Monsieur Patrick Jacquot devant le Tribunal Correctionnel de Grasse pour avoir détenu et enregistré des images à caractère pédopornographiques.

Colloques

Juin

29 juin : participation de l'une des psychologues au colloque « Victimes, entre trauma et résilience »

Juillet

3 juillet : présence de membres de l'équipe aux 10ème Assises Nationales de la Protection de l'Enfance

Septembre

8 septembre - 15 septembre : Procès de Fabienne Kabou, la mère de la petite Adélaïde devant la Cours d'assises de Douai.

Octobre

9 octobre - 13 octobre : Procès de la mère d'Angèle et de son compagnon pour acte de torture et de barbarie sur mineur de 15 ans.

9 octobre - 13 octobre : Procès de l'affaire Fiona devant la Cours d'assises d'Appel du Puy en Velay.

Mars

L'une des psychologues de l'association et le Secrétaire général ont assisté au colloque « 4 millions de survivants de l'inceste, et alors ? » le 15 mars 2017 à l'Université Paris-Descartes.

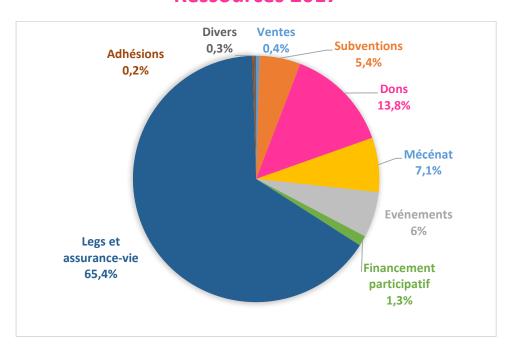
Avril

La Psychologue, Anne Laure Sanna, responsable des préventions, a assisté au Séminaire « Harcèlement Scolaire : état des lieux » organisé par l'Ecole des parents et des éducateurs.

Rapport financier

Rapport financier





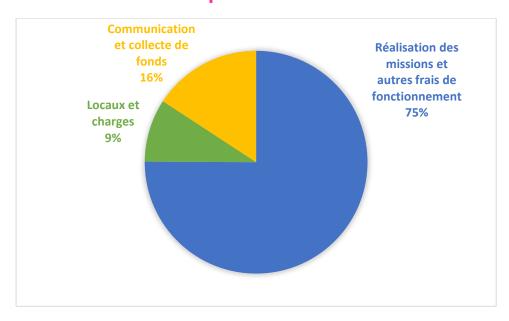
En 2017, le total des produits s'est élevé à 776 k €. Ils étaient de 329 K € en 2016, soit une augmentation de 135 %. Deux raisons à ce très bon résultat :

- Un legs important qui a permis de placer l'association dans une dynamique de développement sans précédent,
- Les efforts entrepris depuis 2015 pour développer et pérenniser les ressources continuent par ailleurs de porter leurs fruits :
 - Les ressources hors legs et assurance-vie ont évolué de 33 % avec + 150 % de dons reçus et + 13 % de fonds collectés auprès des entreprises (mécénat) et lors de la soirée de gala organisé au profit de l'association.

Cette année exceptionnelle a permis à l'association de se positionner dans une logique d'investissement et de développement de ses actions : nous souhaitons accroître notablement le nombre d'école où nous organisons des préventions mais nous nous organisons aussi pour ouvrir des antennes de L'Enfant Bleu dans des régions de France où l'association n'est pas présente. Cette initiative va nous permettre d'accompagner un plus grand nombre de victimes ou d'adultes protecteurs en leur proposant une aide juridique ou un soutien psychologique.

Il s'agit toutefois désormais de sécuriser ces ressources, notamment en poursuivant le travail auprès du grand public et des entreprises.

Dépenses 2017



Nos charges d'exploitation se sont élevées à 504k € en 2017. Elles étaient de 329k € en 2016, soit une augmentation de 52 %.

En effet, un legs important et l'évolution positive de la collecte ont permis à l'association d'envisager autrement son développement mais aussi d'investir dans la collecte de fonds afin de sécuriser ses ressources.

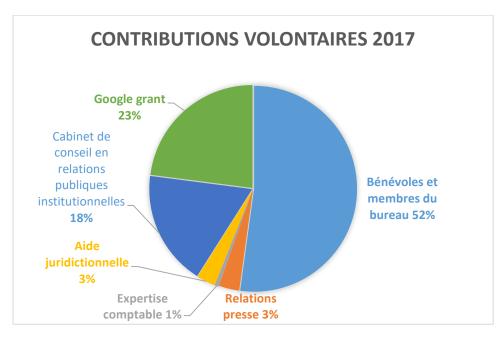
La réalisation de nos missions auprès des victimes reste toutefois une priorité puisque 75 % de nos dépenses y sont consacré contre 69 % l'année dernière.

Plusieurs réponses stratégiques à cette augmentation des dépenses :

- Le développement de nos actions de prévention dans les établissements scolaires qui sont de plus en plus nombreux à solliciter l'association (+ 38 % par rapport à 2016)
- La réalisation d'un nouveau sondage sur la maltraitance des enfants en France mené avec l'institut Harris dont les chiffres ont été très largement repris dans les médias, par les institutions mais aussi les autres associations et ont permis de rappeler le combat important qu'il reste à mener
- L'organisation de la première soirée de gala au profit de l'association qui a permis de faire une belle collecte de fonds en maintenant toutefois des coûts réduits
- L'accroissement de nos dépenses s'explique aussi, dans une moindre mesure, par une légère augmentation de notre masse salariale (en 2016 deux postes (juriste et psychologue) n'ont pas été occupés sur une année complète le temps que de nouveaux professionnels soient nommés et formés). Sur 2017 ces postes ont bien été pourvus à plein temps.
- Enfin, le recours à un conseil en collecte de fonds et l'investissement dans de nouveaux moyens de collecte

Bénévolat et services gracieux : une ressource précieuse

Une association de défense de l'enfance maltraitée tels que la nôtre ne pourrait réaliser ses missions sans ses bénévoles et ses soutiens.



Bénévoles et membres du bureau	242 733,42 €
Relations presse	15 000,00 €
Expertise comptable	2 989,31 €
Aide juridictionnelle	13 759,00 €
Cabinet de conseil en relations publiques institutionnelles	84 000,00 €
Google Grant	106 800,00 €
TOTAL	465 281,73 €

Extrait du rapport du commissaire aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2017

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association L'ENFANT BLEU relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du (des) commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués. Elles n'appellent pas de notre part de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport moral et financier et des autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Fait à Paris, le 19 juin 2018 Franck PASQUINELLI Commissaires aux comptes

Remerciements



Un grand merci à nos soutiens, particuliers et mécènes, grâce à qui nous œuvrons chaque jour pour les victimes!

Les actions que nous menons pour aider les victimes de maltraitance dans l'enfance ne pourraient être accomplies sans les nombreux particuliers, entreprises, et fondations qui nous soutiennent.

Merci à vous particuliers, pour vos dons bien sûr, mais aussi pour votre fidélité, vos messages de soutiens et pour les riches échanges que nous avons sur le web.

Merci aux entreprises et à leurs généreux collaborateurs, mobilisés et fidèles à notre association

Merci à nos formidables parrains pour leur soutien indéfectible et leur bonne humeur

Enfin un grand merci à nos attachées de presse pour leur dynamisme et leur accompagnement sans faille.



Association L'Enfant Bleu Enfance Maltraitée

397 ter rue de Vaugirard 75015 PARIS Tel.: 01 56 56 62 62 contact@enfantbleu.org

www.enfantbleu.org